

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

PÉDAGOGIE

Donnons l'exemple du courage

Le Canada, et plus particulièrement la province de Québec, traverse des jours engoissants. Les sacrifices que nous imposent les nécessités de la guerre sont lourds et pénibles, et l'avenir semble bien sombre aux familles dont le fils est rendu sur les champs de bataille de l'Europe ou devra bientôt répondre à l'appel de la conscription.

Quel est le devoir des éducateurs en aussi triste occurrence ? Ce devoir est tout tracé : c'est celui de donner l'exemple du courage dans l'épreuve et de répandre autour de soi des idées de confiance en la Providence et d'espoir en des jours meilleurs qui naîtront des ténèbres de l'heure présente. Rien n'arrive sans la volonté de Dieu, et pour les peuples comme pour les individus, avoir confiance en Celui qui relève ou détruit les empires, c'est la moitié du succès, car la force morale plus que la force matérielle triomphe des grandes difficultés.

Partout donc, avec discrétion et en temps opportun, en classe comme dans la société, que les maîtres de l'enfance (instituteurs et institutrices) propagent autour d'eux la haute et réconfortante pensée du devoir, la noblesse du sacrifice accompli sans amertume.

Nous sommes en présence de l'INÉVITABLE : acceptons donc la part qui nous est imposée, même si nous sommes convaincus que cette part dépasse de beaucoup l'étendue de nos devoirs.

Sachons consoler et réconforter ; ranimons la confiance chez ceux qui semblent désespérer de l'avenir. Les sacrifices que l'on exige de la province

de Québec ne seront pas vains si ses fils vont au combat tête haute et cœur ferme, s'ils se montrent dignes de leurs valeureux ancêtres, guerriers et laboureurs; les jours sombres que nous vivons auront un lendemain ensoleillé, si ceux qui restent ont la force d'âme de travailler ferme, de redoubler d'énergie afin de prévenir les maux économiques que l'on redoute.

Nous, instituteurs et institutrices, penchés sur la tâche quotidienne avec plus d'ardeur et de conviction que jamais, redoublons d'efforts afin de mieux préparer la jeunesse qui nous reste aux luttes de l'après-guerre. Cette jeunesse doit nous être doublement précieuse, puisqu'elle aura la tâche onéreuse, mais combien patriotique, de combler à brève date les vides faits dans nos rangs par la loi de conscription.

Courage, union, charité! que ce soit là notre devise. En la mettant en pratique, nous contribuerons à affermir le moral de notre vaillant peuple, qui a eu tant à souffrir, depuis quatre ans, des insultes d'une presse fanatique et sectaire et du mépris que certains hommes politiques de langue anglaise lui ont témoigné.

Précisément parce que notre province a été calomniée; que l'on a mal interprété sa répugnance au service militaire obligatoire, répugnance justifiée au point de vue économique et même constitutionnel, nous devons, puisque la majorité du pays nous l'impose, accepter vaillamment le sort qui nous est fait et faire passer dans l'âme de nos fils le fier et énergique désir de conquérir là-bas, en terre française, assez de lauriers pour imposer silence, après la guerre, aux ennemis de notre race et les obliger à lui rendre justice dans chaque province de la Confédération.

Et songeons aussi qu'en allant combattre pour les Alliés, nous allons au secours de notre mère-patrie la France et que nous contribuerons à rendre victorieuses les armées de notre souverain, le roi d'Angleterre.

En haut les cœurs, et donnons à tous l'exemple du courage!

C.-J. MAGNAN.

La psychologie pédagogique

Vendredi le 12 avril, M. l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur des Écoles catholiques, Montréal, a donné devant le Cercle pédagogique Roy, une intéressante conférence sur la psychologie pédagogique. En voici quelques extraits:

L'éducateur doit-il connaître ses élèves? La chose est évidente. Mais en quoi doit consister cette connaissance des enfants? L'éducateur qui étudie consciencieusement ses élèves, découvre en eux deux sortes d'éléments: un fonds général commun à tous, et des particularités variables qui les distinguent les uns des autres. Le fonds commun c'est le composé humain avec ses deux substances, l'une spirituelle et l'autre matérielle. C'est l'ensemble des phénomènes de la vie sensitive, et ceux de la vie intellectuelle, morale et surnaturelle. C'est encore ce qui caractérise l'enfance en ce qu'elle a de rudimentaire, de faible et d'imparfait. L'élément variable consiste dans les différences multiples qu'établissent entre les enfants la constitution physique, le tempérament, le caractère, les dispositions de l'esprit, du cœur et de la volonté.

Cette connaissance complète s'impose au maître. Pourquoi? Parce que son action éducative doit être, à la fois, une impulsion commune donnée à la classe, et une direction individuelle des idées, des sentiments et des habitudes de chacun des écoliers qui la composent. Si les principes généraux de direction sont les mêmes pour tous les enfants, puisque leur nature est la même dans sa constitution essentielle, que de variantes dans la manière de les appliquer à chacun d'eux! C'est faute de savoir "prendre les élèves", pour employer le terme populaire, que les maîtres et les maîtresses commettent à leur égard des méprises regrettables et quelques fois, hélas! irréparables.

Mais quels sont donc les vrais moyens de bien connaître les enfants? Voilà le côté pratique de la leçon du jour. Les moyens abondent. Il s'agit de les bien choisir, de les étudier, de s'en pénétrer et surtout de les mettre en pratique, avec tact et délicatesse.

D'abord une connaissance sérieuse de la psychologie générale s'impose, et en particulier, de la psychologie du jeune âge. Toute la pédagogie est en germe sous la psychologie. La psychologie étudie les facultés de l'âme humaine et les modes divers de leurs opérations. Elle fournit donc les grandes lignes de la direction à imprimer aux intelligences et aux volontés. En raison de leur faiblesse, les facultés de l'enfant réclament de celui qui les cultive des attentions spéciales, un doigté sûr, et une grande habileté. La psychologie pédagogique en instruit l'éducateur, elle l'éclaire sur la prédominance momentanée que prennent dans une jeune âme la sensibilité, la mémoire et l'imagination; sur les moyens d'y développer, en même temps, le jugement, la raison et la conscience morale. Elle signale encore l'influence si considérable du physique sur le moral, et réciproquement du moral sur le physique.

Un second moyen, c'est le retour réfléchi sur le passé personnel. Les enfants que vous tentez d'élever sont, dans leurs dispositions générales et leur manière de connaître, de sentir et de vouloir ce que vous étiez vous-mêmes à leur âge. Réfléchissez donc à ce que fut votre enfance, à la conduite que tinrent à votre égard vos maîtresses et vos maîtres: Tels procédés encourageants, et tels autres d'une sévérité excessive; telles paroles, tels conseils dont vous n'avez jamais perdu le souvenir. Rappelez-vous et les sollicitudes protectrices dont on entoura votre âme, et les dangers que peut-être vous aurait fait courir l'imprudence de ceux qui auraient dû veiller sur vous.

Mais vous n'étiez pas seuls. Vous aviez des compagnons d'enfance. A ces indications, joignez les remarques que vous suggèrent vos souvenirs sur vos condisciples d'autrefois. Elles pourront aussi vous éclairer dans la conduite de "ce petit monde" qu'est votre classe d'aujourd'hui.

Un troisième moyen, plus facile, à la portée de tous, c'est l'examen attentif de la conduite des enfants. L'éducateur doit être un observateur de tout premier ordre. L'attitude ordinaire, les paroles, les actes des enfants même les plus ordinaires, font connaître leurs dispositions. Examinez donc ces manifestations diverses de leur activité. Il y a les esprits vifs ou lents, légers ou sérieux, attentifs ou distraits. Mémoires faciles et fugitives, ou laborieuses et tenaces. Surtout donnez un soin particulier aux jugements. Il y en a qui semblent dépourvus de rectitude, qui paraissent incurablement faux; d'autres sont toujours droits et tournés du côté du bon sens et de la saine logique. Et que dire des indices révélateurs fournis par les aptitudes, les goûts, les relations!

Les effets que produisent sur les enfants le succès ou l'échec, la louange ou le blâme, vous permettent de conclure à leurs sentiments habituels d'émulation, de noble ambition, ou de basse envie et de rampante jalousie. . . . Mais c'est dans les récréations surtout et dans leurs moments de liberté, que les enfants laissent voir jusqu'au tréfonds de leur âme, leurs tendances et leur passions naissantes: inquiétude ou tranquillité, dureté ou douceur, malhonnêteté ou droiture, obstination ou docilité, complaisance ou égoïsme mesquin, modestie ou effronterie, sang-froid ou peur, timidité ou audace, lâcheté ou courage.

Que dire des "portraits d'enfants" ou observations écrites par le professeur sur certaines mentalités et certains caractères mieux accusés? Il est entendu que ces notes sont strictement personnelles, et que rien de ce qui touche à la conscience de l'enfant n'y est consigné. Le nom de l'enfant est aussi remplacé par un numéro d'ordre. C'est ici que le souci de la discrétion est de rigueur. Ces "portraits d'enfants" sont tenus aujourd'hui en grande faveur. Plusieurs écrivains et d'illustres pédagogues semblent les préconiser comme une heureuse innovation. Or, voici la

vérité. Si la méthode d'investigation est devenue plus scientifique, plus rigoureuse qu'elle ne l'était autrefois, le procédé est depuis longtemps pratiqué. Et ici, je suis fier de rendre un témoignage public d'admiration aux Frères des Écoles chrétiennes, puisque un vieil ouvrage publié, en France, en 1706, fait mention de portraits célèbres d'enfants, brossés habilement par quelques membres de cette communauté religieuse si souvent décriée par les ennemis de l'Église. Cette préoccupation bien moderne que l'on remarque surtout, en Allemagne, de nos jours, se retrouve donc, en France, au commencement du XVIII^e siècle, chez les Frères "Ignorantis", qui ont le plus abondamment contribué à l'éducation des masses populaires, depuis les trois derniers siècles. Ici même à Montréal, dès 1837, ce sont eux qui, à la demande et sous la conduite des messieurs de Saint-Sulpice, ont ouvert les premières écoles régulières, et jamais on ne saura assez remercier ces éducateurs, à la fois si modestes et si savants, du bien immense, incalculable, qu'ils ont fait à notre ville et à notre province.

M. l'abbé Dupuis termine en indiquant un cinquième moyen de bien connaître les enfants, c'est de se mieux connaître soi-même. Quel que soit notre âge, nous sommes tous restés "enfants", beaucoup plus que nous le croyons; et c'est en descendant au fond de nous-mêmes, même au jour présent, que nous trouverons encore ce dont l'élève a le plus besoin pour son espoir, son intelligence, son cœur et son jugement.

Dernier appel à propos du recensement agricole

Quand la présente livraison de *l'Enseignement Primaire* atteindra les titulaires des écoles de la province, les semailles batteront leur plein et la plus grande activité régnera dans les campagnes.

Quel est le cultivateur qui ne saura pas, dans la semaine du 16 juin, les superficies en culture sur sa terre: foin, céréales, légumes, pâturage, potager, jachère; le nombre d'arbres fruitiers en rapport; la production en sucre et sirop d'érable; et le nombre de chevaux, de bestiaux et de volailles qu'il possède? Un petit calcul d'un quart d'heure suffira à établir ces données.

Si nous voulons connaître, à l'automne, la production totale des fermes de la province, afin de défalquer le surplus non indispensable à notre table et en faire profiter, moyennant juste rémunération, les pays qui manquent de denrées alimentaires, il nous faut, au préalable, être renseigné sur les superficies en culture, etc.

Le moyen d'obtenir cette information de la plus haute importance—l'une des plus nécessaires après la surproduction agricole—est d'avoir des statistiques fournies de bonne foi et s'étendant à toutes les fermes de la province.

Les titulaires des écoles savent comment le Gouvernement de Québec s'y prend pour obtenir ces renseignements. Inutile donc d'appuyer longuement sur ce point ici: voyons, en peu de mots, comment il faudra procéder.

A l'heure actuelle, chaque école rurale de la province a reçu des cartes portant un questionnaire agricole, accompagnées d'instructions complètes et très simples, pour les cultivateurs de l'arrondissement.

Nous comptons que chaque titulaire fera son devoir, comme l'année dernière—et plus encore, si possible—afin que la province de Québec, qui concourt avec les huit autres provinces du Canada, arrive à la tête. Pour cela, il faut que chaque titulaire d'une école rurale obtienne, par son travail, que la moitié au moins des cultivateurs de l'arrondissement remplissent la carte et la signent. La moitié, c'est un minimum; les trois quarts vaudraient encore mieux; l'idéal serait cent sur cent.

C'est par cet inventaire que la province témoignera de son esprit éveillé et de son énergie à suivre les instructions qui lui sont données par les pouvoirs publics, civils et religieux, à l'égard d'une production intense et propre à éloigner, dans la mesure de nos capacités, la famine qui menace le monde à l'heure actuelle. A chacun donc de faire sa part suivant ses attributions, et c'est ce que nous demandons instamment aux titulaires des écoles rurales.

G.-E. MARQUIS,
Chef du Bureau des Statistiques.

Québec, mai 1918.

Une lettre du Surintendant de l'Instruction Publique

Québec, 15 mai 1918.

Aux Titulaires des écoles rurales,

L'an dernier, au mois de juin, j'avais l'honneur de vous adresser une lettre publique, dans *l'Enseignement Primaire*, vous recommandant l'initiative prise par le *Bureau des Statistiques de Québec* relativement à un recensement agricole auquel vous étiez invités à collaborer de façon active. Le *Bureau des Statistiques* a été très satisfait de votre coopération et je suis heureux de vous rendre ce témoignage. Ce premier inventaire a eu sa répercussion jusque dans les provinces sœurs qui ont adopté, la plupart, la méthode mise en usage ici l'an dernier.

J'ai pris connaissance de l'article du Chef du Bureau des Statistiques, M. G.-E. Marquis, et intitulé: "Dernier appel à propos du recensement agricole" et je l'approuve entièrement.

De plus, j'ai adressé une lettre-circulaire à toutes les commissions scolaires de la province, leur recommandant de vous donner, si jugé nécessaire, un ou deux jours de congé, entre le 17 et le 22 du mois de juin, pour vous permettre de travailler plus efficacement au succès de ce recensement, par les moyens que vous jugerez les plus désirables, dans votre localité.

Avec votre concours zélé et votre savoir-faire, j'ai confiance qu'avant peu les statistiques de l'agriculture de la province de Québec seront sur un aussi bon pied que les statistiques de l'enseignement.

A cause des temps pénibles que nous traversons, j'estime qu'il est aussi louable de travailler au succès du recensement agricole que de s'occuper d'une des œuvres de guerre que vous connaissez tous, et dont le but est d'aider les nôtres ou nos alliés à remporter la Victoire finale.

Je fais donc un pressant appel, à mon tour, à votre dévouement et à votre patriotisme toujours éveillé quand l'intérêt national est en jeu, et j'ai confiance qu'il ne fera pas défaut, en cette occurrence.

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant de l'Instruction publique.

Hygiène

A la veille de leur congé des vacances nous ferons quelques suggestions aux enfants de nos écoles rurales.

Fatigués par une année de bon travail en classe, ils aspirent légitimement à un repos de quelques semaines. On profiterait bien mal de ce congé des vacances si on le passait à dormir, se croiser les bras et flâner. Le repos du corps et de l'esprit ne consiste pas à s'asseoir confortablement et à laisser les heures s'écouler: cette manière trop simple et trop facile produirait l'effet contraire de celui qu'on en attendrait. Le défaut de travail et d'exercice provoque une fatigue malsaine, une torpeur dangereuse pour le corps et pour l'esprit.

Les élèves qui ont l'avantage de demeurer à la campagne ne sauraient mieux faire que de suivre leurs parents aux champs; ils ne pourraient, certes, prendre de meilleur exercice, faire une meilleure besogne que d'aider, dans la mesure de leurs forces, aux travaux de la ferme.

Comprenant la gravité de l'heure présente, en face de la gêne menaçante, les autorités civiles et religieuses demandent instamment à chacun

de pratiquer l'économie et de produire autant que possible. L'enfant d'école fera un beau et noble geste en répondant à ce double appel; il accomplira une œuvre patriotique méritoire, la société bénéficiera des fruits de son travail; ses parents verront de ce fait, leur revenu augmenté d'une appréciable façon.

Il est entendu que le travail de ces petits ouvriers, lorsqu'il est persévérant et bien dirigé, compte beaucoup à la fin de la saison.

Le travail au grand air des champs est, sans contredit, la meilleure hygiène. Cet exercice est reconfortant: il développe et tonifie les muscles; il vivifie et enrichit le sang par une grande quantité d'oxygène, il développe les poumons, il provoque l'appétit et active la digestion. Après une bonne journée de travail au champ, le sommeil réparateur et reposant ne se fait pas attendre.

Nous espérons que, poussés par les multiples raisons qui les y engagent, nos enfants feront, cette année, une bonne, saine et salubre besogne, auprès de leurs pères, aux champs qui les réclament.

J.-G. PARADIS, *M.D.*

Fréquentation scolaire

UN TABLEAU INTÉRESSANT

En 1912, lors d'un mémorable débat sur l'instruction obligatoire, sir Lomer Gouin a démontré victorieusement que la province de Québec était à la tête de la Confédération au point de vue de la fréquentation scolaire. Voici le tableau que la Premier Ministre soumet alors à la Chambre:

Fréquentation Scolaire—Présence Moyenne(1)

<i>Alberta:</i> Écoles de tous les degrés.....	52.08 pour cent;
<i>Saskatchewan:</i> Écoles rurales.....	53.06 pour cent;
" Écoles des cités et villes.....	52.30 pour cent;
<i>Manitoba:</i> Écoles de tous les degrés.....	56.0 pour cent;
<i>Ontario:</i> Écoles de tous les degrés.....	60.84 pour cent;
<i>Ile-du-Prince-Edouard:</i> École de tous degrés	64.30 pour cent;
<i>Nouvelle-Ecosse:</i> Écoles de tous les degrés..	64.30 pour cent.
<i>Nouveau-Brunswick:</i> Écoles de tous degrés..	64.30 pour cent.
<i>Colombie-Anglaise:</i> École de tous les degrés.	71.27 pour cent;
<i>Québec:</i> Écoles primaires avec trois degrés..	77.53 pour cent.

Voici, pour 1910-11, quelle était la moyenne de la fréquentation scolaire pour chaque degré, catholiques et protestants, dans la province de Québec:

Écoles élémentaires.....	73.82 pour cent;
Écoles intermédiaires (modèles).....	81.85 pour cent;
Écoles supérieures (académies).....	84.82 pour cent.

On voit que même au degré élémentaire, en 1910-11, le pourcentage de Québec était plus élevé que celui de la Colombie Anglaise: 71.27.

(1) *Average attendance at School.*

Depuis cette date, la province de Québec a-t-elle conservé le rang honorable qu'elle occupait en 1910-11 ?

La réponse à cette question se trouve dans les rapports annuels du Surintendant de l'Instruction publique.

Pourcentage de la présence moyenne dans la Province de Québec

1911-12.—Écoles catholiques:

Écoles élémentaires.....	74.82 pour cent;
Écoles intermédiaires (modèles).....	82.47 pour cent;
Écoles supérieures (académiques)	87.18 pour cent.

Écoles protestantes:

Élémentaires.....	75.68 pour cent;
Modèles.....	67.86 pour cent;
Académies.....	81.36 pour cent.

Écoles catholiques et protestantes:

Écoles élémentaires.....	74.95 pour cent;
Écoles modèles.....	81.93 pour cent;
Écoles académiques.....	86.31 pour cent.

Moyenne pour les trois degrés.....78.62 pour cent.

1912-13.—Écoles catholiques:

Écoles élémentaires.....	75.25 pour cent;
Écoles intermédiaires (modèles).....	82.21 pour cent;
Écoles supérieures (académiques)	86.82 pour cent.

Écoles protestantes:

Élémentaires.....	75.68 pour cent;
Modèles.....	82.21 pour cent;
Académies.....	78.44 pour cent.

Écoles catholiques et protestantes:

Écoles élémentaires.....	75.32 pour cent;
Écoles modèles.....	81.88 pour cent;
Académies.....	85.79 pour cent.

1913-1914.—Écoles catholiques:

Écoles élémentaires.....	77.11 pour cent;
Écoles intermédiaires (modèles).....	70.41 pour cent;
Écoles supérieures (académiques).....	86.40 pour cent.

Écoles protestantes:

Élémentaires.....	73.41 pour cent;
Modèles.....	70.41 pour cent;
Académies.....	77.49 pour cent.

Écoles catholiques et protestantes:

Écoles élémentaires.....	75.67 pour cent;
Écoles modèles.....	82.15 pour cent;
Académies.....	85.16 pour cent.

1914-15.—Écoles catholiques:

Écoles élémentaires.....	78.48 pour cent;
Écoles intermédiaires (modèles).....	84.11 pour cent;
Écoles supérieures (académies)	87.23 pour cent.

Écoles protestantes:

Élémentaires.....	73.70 pour cent;
Modèles.....	72.4 pour cent;
Académies.....	67.97 pour cent.

Écoles catholiques et protestantes:

Écoles élémentaires.....	77.73 pour cent;
Écoles modèles.....	83.68 pour cent;
Académies.....	84.47 pour cent.

1915-16.—Écoles catholiques:

Écoles élémentaires.....	77.88 pour cent;
Écoles intermédiaires (modèles).....	83.05 pour cent;
Écoles supérieures (académiques).....	87.24 pour cent.

Écoles protestantes:

Écoles élémentaires.....	74.09 pour cent;
Écoles modèles.....	73.41 pour cent;
Écoles académiques.....	78.55 pour cent.

Écoles catholiques et protestantes:

Écoles élémentaires.....	77.26 pour cent;
Écoles modèles.....	82.59 pour cent;
Écoles académiques.....	86.14 pour cent.

On le voit, la fréquentation scolaire dans la province de Québec, a été en progrès constant depuis 1910-11. En comparant cette dernière date avec 1915-16, nous obtenons le tableau qui suit (catholiques et protestants réunis):

	1910-11	1915-16
Écoles élémentaires.....	73.82	77.26;
Écoles modèles.....	81.85;	82.59;
Académies.....	84.82.	86.14.
Le pourcentage pour les catholiques seuls est plus élevé encore pour 1915-16:		
Écoles élémentaires.....	77.88;	
Écoles modèles.....	83.05;	
Académies.....	87.24.	

En comparant les statistiques de la fréquentation scolaire de la province de Québec avec celles des autres provinces de la Confédération, nous constatons que Québec occupe encore le premier rang, moins une légère fraction:

Voici le tableau pour toutes les provinces:

Québec, 1915-16 (écoles prim. catholiques)...	81.18%;(1)
Québec, 1915-16 (écoles prim. prot.).....	74.80%;
Québec, 1915-16 (écoles prim. cat. et prot.)..	80.39%;
Colombie anglaise, 1915.....	81.46%;
Nouveau-Brunswick, 1915.....	67.18%;
Manitoba, 1915.....	67.06%;
Ontario, 1951.....	66.69%;
Nouvelle-Écosse, 1915.....	65.3 %;
Ile-du-Prince-Edouard, 1915.....	63.54%;

(1) Le rapport du Surintendant, pour 1916-17, donne 80.14 (page XIII) pour les écoles de tous genres. Mais en ne prenant que les chiffres des écoles primaires, on obtient 80.39 pour les trois degrés, catholiques et protestants.

Alberta, 1915.....	62.81%;
Saskatchewan, 1914.....	57.02%(1)

Au chapitre de la fréquentation scolaire, la province de Québec a donc gardé, depuis 1912, le rang d'honneur qu'elle avait mérité alors.

C.-J. MAGNAN

Procédure à suivre pour négocier un emprunt scolaire

Conférence donnée par l'honorable Cyrille-F. Delâge, notaire, devant l'Association du notariat canadien, Section de Québec, 12 avril, 1918

Messieurs,

S'il est une occasion où j'ai compris clairement cet hémistiche du poète latin: "Timeo Danaos et dona ferentes", c'est bien lorsqu'il y a quelques semaines, en réponse à l'appel et au désir d'un des membres les plus distingués de notre profession, M. Victor Morin, que nous avons l'avantage d'avoir parmi nous ce soir, avec un de ses dévoués collaborateurs, M. G. Beaudouin, vous organisiez une section de l'Association du notariat canadien dans le district de Québec, association au double but, agréable et utile, de réunir plus souvent et d'unir plus étroitement les membres de notre profession, et me faisiez l'honneur que je ne méritais pas et le grand plaisir de me choisir comme son premier président actif.

J'avais à peine accepté, en effet, comme vous le savez, ce poste honorable, que vous m'invitiez pour y donner aussi la première conférence. Je n'avais pas d'alternative. Je me suis rendu sans coup férir.

Comme pour la critique: accepter est souvent facile, mais aussi comme pour l'art, le choix d'un sujet est difficile.

Il appartenait à l'un de nos aînés, M. L.-P. Sirois, dont l'autorité n'a d'égale que le respect qu'il inspire et que vous lui portez, de nous donner dans une étude comparée sur le notariat en France et dans la province de Québec, des enseignements précieux, des avis salutaires et de sages conseils, d'une grande opportunité. Une fois de plus il ne se déroba point à ses responsabilités et comme toujours traita le sujet d'une manière telle que l'on ne pouvait songer à y ajouter quelque chose.

La loi de l'impôt sur le revenu, la première du genre dans notre pays, adoptée à la dernière session du Parlement du Canada, (7 et 8 Geo. V., ch. 25) vient, comme vous le savez, d'être mise en opération. De toutes parts l'on demandait des informations ainsi que sur celle amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux droits sur les successions.

La Revue du notariat, avec sa promptitude ordinaire, recourut à la même source féconde et lumineuse qui s'empessa de les donner. J'étais toujours dans le même embarras.

(1) Pour les provinces anglaises, voir l'*Annuaire Statistique* du Canada, de 1915, page 122 et suivantes. Ce document donne pour Québec, (1914,) 75.67. Il y a là évidemment erreur, parce que le Rapport du Surintendant pour 1914-15, page XXVII, donne ce qui suit pour l'année scolaire 1913-14:

Écoles élémentaires.....	75.67;
Écoles modèles.....	82.15;
Académies.....	85.16.

En divisant le total de la présence moyenne pour 1913-14, aux trois degrés primaires, par le total des élèves inscrits, on obtient 79.27. Voir rapport du Surintendant pour 1914-15, page XXVI.

Me rappelant le sage conseil du fabuliste: "Ne forçons point notre talent; nous ne ferions rien avec grâce", je pris donc, afin de remplir mon engagement, la décision de ne pas viser trop haut, ni trop loin, bref, de ne pas sortir de ma sphère, de choisir un sujet dans mon air ambiant. Déjà et avec raison vous m'avez prévenu. Oui! Je resterai donc sur le terrain de l'Instruction publique et j'essayerai ce soir, avec votre concours sympathique et indulgent, de condenser en quelques lignes la procédure à suivre pour négocier un emprunt scolaire.

Messieurs,

Il, est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles d'imposer, dans leurs municipalités respectives, des taxes pour le maintien des écoles sous leur contrôle (Art. 2730 du Code scolaire). Mais souvent il arrive que les revenus provenant de cette source ne sont pas suffisants et qu'il faille recourir à un autre mode afin d'obtenir les deniers nécessaires pour les fins de leur administration. Un emprunt s'impose alors; il peut être effectué de différentes manières: sur billet, sauf une exception, hypothèques, débentures, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique.

C'est ce que décrètent les articles 2726, 2727, 2728 du Code scolaire.

Permettez moi de les citer:

Article 2726—Aucune corporation scolaire ne peut hypothéquer, vendre, échanger ou autrement aliéner ses biens ou emprunter sur iceux, sans avoir obtenu l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant. Etc.

Article 2727—Toute corporation scolaire peut, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur le rapport du surintendant, capitaliser les dettes qu'elle a légalement contractées ou qu'elle doit contracter et en stipuler le paiement par annuités pour un terme n'excédant pas cinquante ans.

Ces annuités comprennent l'intérêt et la fraction du capital qui doivent être annuellement payés pour éteindre la dette à l'époque convenue.

Cette corporation peut, avec l'autorisation du surintendant, émettre pour le paiement de ces annuités, des obligations échéant de six mois en six mois ou d'année en année, jusqu'à l'extinction de l'emprunt. (Amendé par 7 Geo. V, chap. 27, sect. 2).

Article 2728—Toute corporation scolaire peut également, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant, emprunter des deniers, et, à cette fin, émettre des obligations, mais seulement en vertu et sous l'empire d'une résolution indiquant:

- 1° Les fins pour lesquelles l'emprunt doit être contracté;
- 2° Le montant total de l'émission;
- 3° Le terme de l'emprunt;
- 4° Le taux de l'intérêt;
- 5° Tous les autres détails se rattachant à l'émission et à l'emprunt.

Une corporation scolaire ne peut non plus acquérir, agrandir l'emplacement d'une maison d'école, ni acquérir ou réparer plusieurs maisons d'école ou leurs dépendances, ni acheter ou réparer le mobilier ou le matériel scolaire lorsqu'elle ne peut faire ces acquisitions, constructions ou réparations sans recourir à un emprunt, avant d'avoir obtenu l'autorisation de contracter tel emprunt, c'est-à-dire l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant. (Art. 2723, amendé par 7 Geo. V, ch. 27, sec. 1.).

Cependant cette corporation peut, sans autorisation, en attendant la perception des cotisations ou des rétributions mensuelles qu'elle a imposées, autoriser des emprunts temporaires sur simple *résolution* au moyen de billets, pour une période de temps n'excédant pas six mois et aux termes et conditions qu'elle juge à propos, mais seulement pour un montant n'excédant pas le huitième du revenu de la municipalité scolaire alors dû et exigible, et pourvu que le montant ainsi emprunté n'excède pas cinq mille piastres. (Art. 2728d, 5 Geo. V, ch. 36, sec. 17).

Les commissions scolaires peuvent donc: 1° Emprunter au moyen d'une ou de plusieurs obligations hypothécaires (Art. 2726 S. R. P. Q. 1909); 2° Capitaliser les dettes qu'elles ont légalement contractées ou qu'elles désirent contracter et en stipuler le remboursement par annuités pour

un terme n'excédant pas cinquante ans, lesquelles doivent comprendre l'intérêt et la fraction du capital qui doivent être annuellement payés pour éteindre la dette de l'époque convenue.

Cet emprunt peut être contracté en vertu d'un seul contrat de prêt et au moyen d'une série d'obligations représentant des annuités échéant de six mois en six mois, ou d'année en année, jusqu'à l'extinction de la dette. (Art. 2727 des S. R. P. Q., 1909).

3° Enfin emprunter au moyen d'une seule obligation (bon ou billet) remboursable à une date déterminée ou en émettant une ou plusieurs séries d'obligations (bons, billets ou débentures), remboursables en bloc à une seule et même date, ou partiellement à différentes dates bien déterminées jusqu'à l'extinction de l'emprunt. (Art. 2728 des S. R. P. Q., 1909). Cependant elles ne peuvent consentir des bons ou billets payables à demande.

Mais pour effectuer leurs emprunts, les commissions scolaires sont tenues d'observer certaines formalités:

1° Avant d'adopter la résolution décrétant l'emprunt, les commissaires ou les syndics d'écoles doivent, par une résolution préalable, autoriser leur secrétaire-trésorier à donner et il doit donner aux contribuables, un avis public informant ces derniers que telle résolution sera prise en considération à une session qui aura lieu au jour, heure et lieu fixés par le dit avis. (Art. 2728a, 5 Geo. V, ch. 36, sec. 12.)

Un délai d'au moins sept jours francs doit s'écouler entre le jour de l'affichage de cet avis et le jour fixé pour l'assemblée; le jour de l'affichage et celui de l'assemblée ne comptant pas. (Art. 2528, 2771 à 2779, S. R. P. Q., 1909).

2° Au jour indiqué dans cet avis, les commissaires ou les syndics s'assemblent et après avoir exposé la question aux contribuables, s'il y en a de présents, entendu leurs remarques et mûrement délibéré, adoptent, s'ils le jugent à propos, une résolution déterminant toutes les conditions auxquelles l'emprunt doit être fait. (Art. 2728, des S. R. P. Q., 1909).

Par cette résolution, les commissaires ou les syndics, doivent ordonner l'imposition et la perception d'une taxe spéciale annuelle suffisante pour payer l'intérêt à échoir sur cet emprunt et les annuités ou l'amortissement nécessaires pour le rembourser de la façon et dans le délai stipulés.

Le fonds d'amortissement annuel ne doit être, dans aucun cas, inférieur à 1% du montant de l'emprunt et toujours suffisant pour éteindre la dette dans la période pour laquelle elle est contractée. (Art. 2728b, 5 Geo. V, ch. 36, sec. 12).

3° Cette résolution décidant l'emprunt et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le paiement de l'intérêt et des annuités doit être publiée conformément à l'article 2787 et elle n'entrera en vigueur que trente jours après sa publication, si les contribuables n'en appellent pas dans ce délai en vertu de l'article 2981 des S. R. P. Q., (1909).

4° Si, dans ce délai de trente jours, aucun avis d'appel de la résolution n'a été signifié au secrétaire-trésorier conformément à l'article 2983, ce dernier doit soumettre au surintendant de l'Instruction publique, avec une attestation de ce fait, une copie certifiée de la résolution ainsi qu'une copie revêtue de son certificat de publication, des avis publics qu'il a donnés avant et après son adoption.

Puis le surintendant de l'Instruction publique ayant constaté que toutes les formalités requises ont été fidèlement remplies, recommande, il en a la discrétion, au lieutenant-gouverneur en conseil, par l'intermédiaire du secrétaire de la Province, de bien vouloir autoriser les commissaires ou syndics à emprunter et le lieutenant-gouverneur en conseil accorde ou refuse cette recommandation.

Les commissaires ou les syndics, sur réception d'une copie de l'ordre en conseil, peuvent maintenant contracter leur emprunt et ils ne devraient rencontrer aucun obstacle dans leur chemin, car ils mettent sur le marché monétaire une valeur de première classe et offrent un placement de tout repos. A moins toutefois qu'un prêteur poussant la prudence jusqu'au scrupule, ne les oblige faire un autre pèlerinage, cette fois dans la capitale du Canada, auprès du ministre des Finances. Car ce dernier, le 22 décembre 1917, vous vous en rappelez, a fait adopter sous l'autorité de la loi des mesures de guerre, l'arrêté en conseil suivant:

"Il sera illégal au Canada pour un gouvernement provincial, colonial ou étranger, une municipalité, une commission, un gouvernement local, une corporation ou une compagnie autorisée, par

eux-mêmes ou par d'autres en leur nom, offrir en vente ou annoncer des bons ou obligations ou autres valeurs, attestant l'obligation de rembourser un prêt d'argent, qui peuvent être émis à l'avenir par tel gouvernement colonial ou étranger, telle institution, corporation ou compagnie autorisée comme susdit, ou toutes actions ordinaires ou privilégiées qui peuvent être émises à l'avenir par telle corporation ou compagnie autorisée comme susdit, ou d'acheter ou de s'engager à acheter des bons, obligations ou valeurs ou actions tel que susdit, avant que la dite offre ou la dite vente au Canada ait été approuvée au préalable par une *autorisation écrite* du ministre des Finances."

Son opinion était, c'est évident, que la section 91, sous-section 4 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, donne au Parlement du Canada le pouvoir exclusif de légiférer quand il s'agit d'emprunter de l'argent sur le crédit public, nonobstant l'énumération des pouvoirs exclusifs des législateurs provinciaux, contenue dans la sous-section 3, qui comprend les emprunts de deniers sous le seul contrôle de la province, section et sous-section sur lesquelles se basent des juristes distingués comme MM. E. Lafleur et Aimé Geoffrion, pour déclarer que les dispositions de cet arrêté ministériel sont ultra vires en autant qu'elles ont rapport aux gouvernements provinciaux, aux municipalités, aux commissions et institutions provinciales et compagnies constituées par chartes sujettes à l'autorité législative des législatures provinciales.

L'emprunt contracté, la responsabilité des commissaires d'écoles et des syndics devient encore plus lourde. Leur secrétaire-trésorier doit faire, chaque année, jusqu'au remboursement du prêt, un rôle spécial de perception repartissant sur les biens immeubles imposables le montant de la taxe imposée sur chacun d'eux pour le paiement de l'intérêt et des annuités ou du fonds d'amortissement et ils sont personnellement et conjointement responsables de l'emploi des fonds perçus par eux pour ces fins.

Le fonds d'amortissement dont la perception peut être différée pendant deux ans avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil, doit être placé conformément à l'article 2728c tel qu'amendé par la loi 8 Geo. V, ch. 28, sanctionnée le 9 février 1918 et entrée en force le 4 mars 1918.

De nouvelles obligations ont été imposées, je dirais mieux des garanties additionnelles ont été ajoutées par le gouvernement de cette Province.

Par l'article 1493a, les deniers mis à part, chaque année, pour le fonds d'amortissement, doivent être suffisants pour rencontrer chaque versement, être employés à cette fin à chaque date à laquelle un versement devient dû, dans le cas où l'emprunt est remboursable par annuités ou versements annuels, ou si l'emprunt est remboursable au prêteur en bloc, être déposés chaque année au bureau du Trésorier de la Province, à Québec, et l'on doit prendre sur ce dépôt le montant qu'il faut pour rencontrer les versements, s'il y a lieu, aux dates auxquelles ils deviennent respectivement dûs.

Par l'article 1493b, "Une corporation municipale ou scolaire qui a effectué un emprunt pour lequel un fonds d'amortissement doit être créé en vertu des lois à cet effet, ou qui a émis des obligations, doit, dans les trente jours suivant immédiatement l'exécution de l'emprunt, ou la livraison des obligations, faire au trésorier de la Province un rapport sous le serment d'office de l'officier principal ou du maire, et celui du secrétaire-trésorier ou du greffier, dans le cas d'une corporation municipale, ou sous le serment d'office du président et celui du secrétaire-trésorier, dans le cas d'une corporation scolaire.

"Ce rapport doit exposer:

- (a) Les détails du règlement ou de la résolution en vertu duquel ou de laquelle l'emprunt a été contracté ou les obligations émises;
- (b) Le montant de l'emprunt ou des obligations, le montant de chaque versement, s'il y a lieu, les dates d'échéance et les endroits où doit se faire le paiement du principal et du capital;
- (c) La date de l'exécution de l'emprunt ou de la livraison des obligations, le nom du prêteur ou de l'acquéreur et le montant net reçu par la corporation sur le montant emprunté ou sur la vente des obligations.

Ce rapport doit être accompagné d'une copie certifiée du règlement ou de la résolution, suivant le cas.

"1493c—Les sommes d'argent déposées conformément à la présente section portent intérêt au taux de trois et demi pour cent par année, à compter de la date de leur dépôt jusqu'à la date où elles sont retirées et cet intérêt est composé annuellement.

"A l'échéance de l'emprunt ou des bons, ces sommes d'argent, ainsi que l'intérêt accru, comme susdit, doivent être remboursées, par le département du Trésor, à l'ordre de la banque ou des banques où l'emprunt ou les bons sont faits payables.

"1493d—Les sommes d'argent déposées conformément à la présente section et l'intérêt accru sur icelles sont insaisissables, sauf et excepté en exécution d'un jugement final rendu par un tribunal compétent en faveur du prêteur, ou d'un ou plusieurs porteurs d'obligations, à l'avantage desquel le fonds d'amortissement a été créé.

"Les sommes d'argent saisies doivent être distribuées proportionnellement entre tous les porteurs de bons."

Enfin par l'article 1493h, le président ou le secrétaire-trésorier d'une commission scolaire qui refuse ou néglige de se conformer aux dispositions de l'article 1493b ou aux règlements faits en vertu de l'article 1493g, ou qui donne des renseignements faux ou évidemment insuffisants, est passible d'une amende d'au moins cinquante piastres et d'au plus cinq cents piastres.

Chaque année, messieurs, les commissaires d'écoles et les syndics empruntent ainsi entre trois à quatre millions.

Voilà certes un beau champ, un vaste champ pour votre activité.

En l'exploitant avec soin, vous y trouverez d'abord un avantage personnel, puis vous serez utiles à votre profession dont vous montrerez la bonne formation, prouverez les ressources et maintiendrez la réputation; utiles aussi à vos clients auxquels vous offrirez et conseillerez de faire des placements avantageux.

Vous serez enfin utiles à votre Province, car vous aurez procuré à son système éducationnel le nerf de la guerre, élément toujours nécessaire du progrès et du succès.

Et, encore une fois, vous aurez prouvé que les modestes ouvriers que nous sommes, ne veulent négliger aucune occasion de servir fidèlement la famille, la société et leur pays.

Le Surintendant de l'Instruction publique visite les Ecoles de Montréal

VISITES AUX ÉCOLES

Dans la dernière semaine d'avril, l'honorable M. C.-F. Delâge, accompagné de Madame Delâge, a visité plusieurs écoles et institutions d'enseignement, à Montréal. Voici l'itinéraire suivi par M. le Surintendant: le 29 avril visite de l'Académie commerciale du Plateau, précédée d'une cordiale réception; de l'Académie Marchand où une magnifique gerbe de fleurs fut offerte à Mme Delâge; de l'Académie St-Jean l'Évangéliste, dirigée par les Sœurs de Ste-Croix M. Leblond de Brumath est le Principal de l'Académie commerciale et Mlle Bibaud, la Directrice de l'Académie Marchand.

Dans l'après-midi du 29, M. et Mme Delâge ont visité l'Académie Marguerite Lemoyne, dirigée par les Sœurs de la Congrégation; l'école Souart dont le principal est M. Guérin; l'Académie Meilleur, confiée aux Frères du Sacré-Cœur et l'École maternelle Gédéon Ouimet, sous la direction des Filles de la Sagesse.

Au cours de leurs visites, M. et Mme Delâge étaient accompagnés de M. J.-N. Perreault, commissaire du Bureau central; de M. l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur des Écoles; de M. A.-C. Miller, directeur-secrétaire du District Centre; de M. C.-J. Miller et de M. Th. Cuddihy, inspecteurs d'écoles; de M. Leblond de Brumath, principal de l'Académie commerciale.

Durant son séjour à Montréal, M. le Surintendant visita aussi l'Académie St-Gabriel (de langue anglaise), l'Académie Ste-Brigite, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes et l'Académie du Saint-Nom de Jésus, à Maisonneuve, dirigée par les SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie.

Dans ces différentes écoles, il y eut chants, adresses, fleurs, etc. Un grand congé fut accordé à chacun, par M. le Surintendant.

VISITES AUX INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

Le Surintendant voulut bien aussi visiter deux maisons d'éducation indépendantes: le Couvent d'Hochelaga, dirigé par les SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie et le Mont-Saint-Louis, dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes.

Au Couvent d'Hochelaga (29 avril)

M. et Mme Delâge étaient accompagnés de M. l'abbé O.-E. Lachapelle, aumônier du Couvent; de l'abbé J.-N. Dupuis et de M. C.-J. Miller. Mlle Mariette O'Bready donna lecture d'une adresse et le Surintendant de l'Instruction publique répondit dans une éloquente allocution. M. Delâge fit l'éloge des religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie qui ont la direction du Couvent d'Hochelaga et de plusieurs autres institutions, entr'autres l'École normale de Valleyfield. Il se plut à reconnaître les fruits de leur travail et conseilla aux élèves de suivre l'exemple de leurs devancières.

Des fleurs et des compliments furent présentés à Mme Delâge.

La visite se termina par le chant du "O Canada".

Au Mont-Saint-Louis

Cette visite eut lieu le dimanche, 28 avril. L'honorable M. Delâge était accompagné de madame Delâge.

Les parents des élèves et des amis de l'Institution assistaient à la séance donnée à cette occasion.

Parmi les invités on remarquait: le révérend frère Mandellus, visiteur des Écoles chrétiennes; MM. l'abbé J.-M.-A. Brosseau, chapelain de l'Institution, J. Collin, ancien curé de Saint-Jean, J.-O. Maurice, visiteur des Écoles, Paul St-Germain, avocat, J.-A. Vaillancourt, président de la Banque d'Hochelaga, Gaspard DeSerres, comptable, Joseph Sawyer, architecte et J.-N. Perreault, de la Commission centrale des Écoles, etc., etc.

Le programme suivant fut brillamment exécuté:—

- 1.—Orchestre Ouverture Raymond A. Thomas.
- 2.—Cantate Jeanne d'Arc (Domrémy-Orléans).
- 3.—Gymnastique Exercices avec haltères 3e division.
- 4.—Cantate Jeanne d'Arc (Reims).
- 5.—Chant M. J.-M. Magnan, accompagné par M. J.-J. Clossey.
- 6.—Gymnastique Exercices suédois 2e division.
- 7.—Cantate Jeanne d'Arc (Rouen-Apothéose).
- 8.—Gymnastique Exercices avec barres parallèles 1ère division.
- 9.—Rêverie canadienne O Canada Dieu sauve le Roi.
- 10.—Orchestre Olympiade (Marche) Chs Arthur.

M. Maurice Moisan, élève finissant du cours scientifique, souhaita la bienvenue à M. le Surintendant avec une grande distinction de langage et de tenue.

Voici la dernière partie de l'adresse: "Dans ces murs encore jeunes, Monsieur le Surintendant, et qui ne sont guère témoins que de la vaillante lutte des champions de l'étude, qui se disputent chaudement les lauriers fleuris dans les champs du travail, se trouve un petit peuple joyeux, formé de différentes races, qui vient apprendre des disciples de saint Jean-Baptiste de LaSalle à respecter et à suivre tout enseignement basé sur la Loi divine.

"Avec les études nous avons aussi des exercices physiques et des jeux. Nos récréations pleines d'entrain donnent souvent à nos salles d'amusement l'allure de vrais ruches d'abeilles bourdonnantes.

"L'agréable s'unit donc à l'utile. Le résultat de cette éducation virile est bien le "*Mens sana in corpore sano*".

“Pour le présent, grâce à nos bons parents, nous possédons tout ce qu'on peut désirer. Il me semble entendre le grand publiciste chrétien du siècle dernier, dont nous a parlé si éloquemment son neveu, M. François Veuillot, nous dire :

De votre vie, enfant, la page est encor blanche,
Que ne puis-je y graver un seul mot, le bonheur!

“Ce soir, nous l'avons le bonheur. C'est vous, monsieur le Surintendant, qui l'avez fait rayonner au milieu de nous par votre aimable et réconfortante visite, dont nous conserverons toujours un souvenir ému et reconnaissant.”

Un jeune élève vint offrir une gerbe de fleurs à madame Delâge, en lui disant :

Madame, avec ces fleurs, recevez nos sourires,
Qui rendront mieux ce qu'on ne pourrait bien vous dire.

Vers la fin de la séance, M. le Surintendant se rendit sur la scène au bruit de vifs applaudissements. Voici les principales pensées qu'il développe avec charme et éloquence. Après avoir déclaré qu'il est sous le coup de l'émotion, il dit aux élèves qu'il se sent heureux d'avoir écrit le mot Bonheur sur la page encore blanche de leur vie. Ensuite, il leur donne des conseils pratiques sur l'éducation intellectuelle, physique et morale, et les félicite d'être dans une institution où ils peuvent acquérir la science et la vertu. Lui aussi a fait ses premières études dans les classes dirigées par les disciples de saint Jean-Baptiste de LaSalle. Il loue l'attachement témoigné dans leur adresse en faveur de la langue française. Il appuie fortement sur la nécessité d'apprendre l'anglais. Dans notre pays, un jeune homme qui dans les professions libérales ou dans les affaires commerciales ne sait qu'une langue, arrive difficilement à briller dans sa carrière.

Continuez à étudier après la sortie des classes en suivant des cours supérieurs, en appartenant à quelques sociétés littéraires ou scientifiques, ou encore en assistant aux fructueuses conférences des universités.

Il parle aussi de la conscription, et complimente les jeunes gens de se montrer courageux en face du devoir qui est d'obéir à la loi.

Son dernier mot aux élèves est un remerciement pour l'expression de leurs sentiments affectueux envers sa digne compagne.

Comme bouquet de fête, M. le Surintendant accorde un grand congé, qui met le bonheur jusqu'à son faite.

OEuvres pastorales de S. G. Mgr Emard

Sa Grandeur Monseigneur Emard, évêque de Valleyfield, continue son étude du “Nouveau Code du Droit Canonique”. Dans le fascicule 168 de ses œuvres pastorales, il traite des Religieux.

Dans une touchante lettre en date du 22 avril, Monseigneur l'Évêque de Valleyfield parle du Mois de Marie “qui se présente avec un charme tout particulier”. Après avoir rappelé les origines du Mois de Marie qui remonte à saint Philippe de Néri, vers la fin du XVI^e siècle, il dit en termes émus comment nos pères faisaient le Mois de Marie à la maison d'école ou autour de la Croix du chemin. Monseigneur Emard ordonne des prières “pour la victoire et pour la paix”.

En mai dernier, Mgr de Valleyfield a aussi adressé “une lettre d'adieux aux conscrits”, remplie de conseils aussi affectueux que pratiques.

MÉTHODOLOGIE

Histoire du Canada

UNE LEÇON DE PATRIOTISME

Nous reproduisons des ÉTUDES(1), dirigées par les Frères de l'Instruction chrétienne, Laprairie, l'admirable modèle de leçon d'histoire du Canada qui suit:

Monsieur Benoît s'apprêtait à donner une leçon d'histoire du Canada; l'heure de notre arrivée ne pouvait être mieux choisie; aussi bien, je le prie de suivre son horaire.

Deux minutes sont accordées aux élèves pour relire leur leçon étudiée à la maison. Le maître remonte ensuite une carte qui cachait le questionnaire suivant:

LA CONQUÊTE DU CANADA PAR LES ANGLAIS

1. Après la bataille de Montmorency, où débarqua Wolfe pour attaquer Québec et où rangea-t-il ses soldats?

2. Quelles étaient les forces des Anglais et celles des Français à la bataille des Plaines d'Abraham?

3. Quelles furent les pertes de chaque armée?

4. Rapportez la parole célèbre de Montcalm mourant.

5. Qui signa la capitulation de Québec? Que garantissait-elle aux Français?

6. Quelles furent les pertes de Murray et celles de Lévis à la bataille de Sainte-Foy?

7. Pour quelles raisons Vaudreuil capitula-t-il à Montréal?

8. Donnez la date des faits suivants: bataille des Plaines d'Abraham; bataille de Sainte-Foy; capitulation de Montréal.

Les écoliers répondent sur leur cahier brouillon à ce questionnaire. Pendant ce temps, l'instituteur nous prie de remarquer que l'exercice porte sur des faits de mémoire, mais que des questions d'intelligence et de jugement seront posées plus tard. Il ajoute que les réponses au questionnaire doivent être courtes et simplement précédées du numéro de la question.

Le devoir, que les élèves ont terminé en deux ou trois minutes, est fait en collaboration au tableau noir avant d'être corrigé à l'encre sur les cahiers. Les trois-quarts des élèves ont répondu à cinq questions au moins. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant.

Maintenant commence la récitation orale. Monsieur Benoît déroule et suspend en avant de la classe un vieux store jaune pâle, en toile gommée,

(1) Livraison du 15 mars 1917.

sur lequel il a dessiné trois fois la ville de Québec et ses environs. Le premier tracé se rapporte à la bataille de Montmorency, le deuxième à la bataille des Plaines d'Abraham et le troisième à celle de Sainte-Foy. Le cours du fleuve s'y trouve figuré avec de la craie bleue, les positions françaises sont indiquées avec de la craie blanche et les positions anglaises avec de la craie rouge. C'est l'enseignement visuel de l'histoire, donné d'une façon simple, claire et suggestive.

L'instituteur questionne sur la leçon précédente et rappelle l'échec des Anglais à Montmorency. Il parle ensuite du projet de Wolfe qui cherche toujours à débarquer par surprise. Par le tracé cartographique, il fait ressortir la configuration du terrain, les difficultés à vaincre, le mouvement des armées qui évoluent, pour ainsi dire, sous les yeux des élèves intéressés.

Le récit est coupé de questions qui exercent la réflexion et le jugement : Au lieu de secourir Montcalm, pourquoi Lévis se tenait-il près de Montréal ? Bourlamaque à l'Ile-aux-Noix ? Bougainville au Cap-Rouge ? Quelles circonstances favorisèrent le débarquement de Wolfe ? Avec les armes de guerre en usage de nos jours, comment la ville de Québec serait-elle attaquée et défendue ?

On flétrit, en passant, la conduite de Bigot et de Vergor ; leur nom est écrit au tableau noir comme on met les coupables au pilori.

L'admiration générale va surtout à Montcalm, à Lévis et à leur armée. M. Benoît a beaucoup de peine à faire admettre la bravoure de Wolfe et de ses soldats :—Pourquoi ces Anglais venaient-ils se battre chez nous ? On ne les avait pas provoqués !

Telle fut la réflexion d'un élève que passionnait visiblement la leçon du maître. Ce dernier sourit et donna des raisons qui me semblaient bonnes, mais le jeune patriote s'assit sans être convaincu.

Disons aussi que, le matin même, M. Benoît avait fait lire aux enfants, dans leur manuel de lecture, le récit intitulé : *La bataille de Sainte-Foy*. Cette prévoyance facilita singulièrement la leçon d'histoire. Il leur raconta que Lévis et ses soldats s'étaient retirés dans l'île Sainte-Hélène pour se battre jusqu'à la mort, mais que Vaudreuil les obligea de se rendre à l'ennemi.

Prenant alors une poésie choisie à dessein, M. Benoît lut d'une voix pénétrante cette dernière proclamation de Lévis à ses troupes :

Soldats, l'ordre est formel, il faut nous y soumettre,
Nous subirons la paix, mais sans subir d'affront.
Devant l'Anglais vainqueur, qui n'est pas notre maître,
Abaissez vos fusils, mais relevez vos fronts.
Notre espérance, hélas ! est aujourd'hui trompée ;
Mais nous obéirons à notre gouverneur.
Je brûle mes drapeaux, je brise mon épée ;
Nous perdons la victoire et nous gardons l'honneur.
Montcalm, à Sainte-Foy, entendais-tu naguère
Tes courageux vengeurs quand ils se sont battus ?
Pour la première fois, nous refusons la guerre,
Nos canons étonnés aujourd'hui se sont tus.

La lecture de la poésie continua, toute vibrante d'un accent qui faisait battre les cœurs. Quand le maître s'arrêta, je remarquai que la plupart des enfants avaient les yeux humides. Les paupières clignotaient précipitamment et je vis deux ou trois mains se lever pour essuyer une larme.

—Eh bien, mes enfants, ajouta M. Benoît dont la voix tremblait encore d'émotion, ces soldats vaincus sont aussi grands que lorsqu'ils triomphaient à Carillon ou à Sainte-Foy; nous sentons même que le malheur ajoute à leur noblesse et à notre sympathie. Comme ces héros dont nous parlons, accomplissons notre devoir en dépit de tous les obstacles. Si nous ne goûtons pas la joyeuse fierté du succès, il nous restera du moins un bonheur intime qui vaut mieux que la gloire: c'est le témoignage d'une conscience qui approuve notre conduite et nous dit que Dieu en est satisfait.

A la fin de la leçon, j'ai été prié de dire quelques mots. Je l'ai fait avec l'enthousiasme que m'avait communiqué M. Benoît, puis, tous ensemble, nous avons chanté: *O Canada, terre de nos aïeux, etc.*

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

ROUND THE BREAKFAST-TABLE

PART I

"I wish everything could *speak*", said Jane, as the family sat at breakfast one morning. "I should like to hear everything I see (*tell me*) what it is made of, and where it comes from".

"You see the things *before us*", said Aunt Mary. "Now let each of us speak for some article, and in its place *tell* its history."

Then one said, "I will speak for the table". Another, "I for the cloth". Another, "I for the cups and saucers". Another, "I for the tea". and so on, till all the things were *named*.

The first said, "I am a walnut table. The wood out of which I was made grew in one of our Canadian *forests*."

"It was (*cut down*) and sold to a *cabinetmaker*. Some *parts* of it were made into tables, some into chairs, and some into sofas. Twenty years ago, your father *bought* me, and I have been here ever since."

"It is my turn to speak now," said the tablecloth. "I am made of linen. Linen is the fibre of the stem of the flax plant. Flax grows in Ireland, Holland, Canada, Germany and other countries. It is a pretty grass-like plant with *slender* stalks, small leaves, and blue flowers. The *threads* in the stem are separated from the rest of the plant. Then they are taken to a mill, where they are combed and dressed. After that they are *spun* into yarn, and then they are woven into cloth."

"We are called china", said the cups and saucers. We are the *finest* earthenware that is made. We are made of clay, *powdered* flint, and water. The man that makes us is called a potter.

"In England there is a part of the country where (*so much*) earthenware is made that it is called. "The Potteries". Once we were made only in a *far-off land* called China: (*hence the name of*) china-ware."

The spoons and forks spoke *next*. "We are made of silver", said they. "Silver is white and *shining*. It is *dug* out of the ground mixed with stone and earth. In that *state* it is called silver-ore.

"Then it is put into a furnace and melted. The pure silver separates from the rest of the ore, which is called dross. Silver is found in Canada, in the United-States, in other parts of America and in various other *parts* of the world."

"We are made of steel", said the knives. Steel is a compound of iron and a very small quantity of carbon or charcoal. Iron is dug out of the ground, and prepared by melting in a furnace.

"Iron is found in Canada, in Great Britain, in France, in Belgium and in many other parts of the world. The (*man who makes*) knives and forks is called a cutler. The word cutler comes from the French word *coutellier*. Sheffield, a town in Yorkshire, is *famous* for its cutlery."

"We are made of ivory, of bone, of celluloid or of horn", said the handles of the knives. "The ivory handles have been made from parts of the tusk of an elephant, the bone ones from parts of the bones of animals; celluloid is an artificial substance used (*as a substitute for*) ivory or bone; some horn handles have been made from the horns of cows, others from those of buffaloes."

PART II

There was only a *crust* of bread on the plate, but it spoke out quite as *boldly* as if it had been a four-pound loaf. "I am made of flour", it began. "Flour is made of wheat. It is grain *ground* to powder and sifted. The flour is mixed with water, and salt, and yeast. This forms dough, which is made into loaves, and baked in an oven."

"Being such near relations, we shall all speak together", said milk, butter and cheese. "We come from the cow. First of all, we are milk, which is used to drink. and to put in your tea and coffee, and in *various* other articles of food. Sometimes milk is put into a churn, and (*worked about*) till the *oily* part becomes butter. Milk is also made into cheese. To *curdle* the milk, rennet is put into it. The curd is salted, pressed, and dried, and then it is cheese. Rennet is the stomach of a calf salted."

Up went the *lid* of the tea-pot, and the tea-loaves said, we are the leaves of a plant which grows in India, China, Japan, and other *distant lands*. The tea-plant bears a flower (*something like*) the wild rose. It has narrow pointed leaves. We are picked off the bushes, dried and packed

in chests. Then we are (*sent in ships*) to all (*parts of the world*). The Chinese are very fond of tea. They use large quantities of it. They drink it without milk or sugar."

Coffee (*followed its cousin tea*): "I am made from the berry of an ever-green shrub which grows in Arabia, in the West Indies, and in Brazil. When ripe, the fruit of the coffee-plant (*is like*) a cherry. It contains two seeds called coffee-beans. After I have been picked and dried, I am roasted, and (*ground into powder*). Then I am ready for use."

"I am the juice of the sugar-cane", said the sugar. "I grow in hot countries both in the East and in the West Indies."

"To get the juice the cane is *crushed* between rollers. After that it is boiled and strained. The liquid drawn off is called molasses or syrup. The raw sugar is taken and refined; and some of it is made like me into *lump-sugar*."

"I came out of a well at Goderich", said the salt. "Sometimes salt is *made* from sea-water. There are very large salt-wells in Canada and in the United States."

Here the stories told round the breakfast-table *ended*; and the young folks went off in search of other amusements.

Give equivalents for all the words in italics: *Speak*, talk.—*Said*, exclaimed.—*Tell me*, say.—*Before*, in front of.—*Tell*, relate.—*Named*, mentioned.—*Forests*, woods.—*Cut down*, felled.—*Cabinetmaker*, maker of furniture.—*Parts*, portions.—*Bought*, purchased.—*Slender*, delicate, thin.—*Threads*, fibres.—*Spun*, twisted.—*Finest*, most beautiful.—*Powdered*, ground.—*So much*, such a quantity of.—*Far-off*, distant.—*Land*, country. Hence the name of, that is why we are called.—*Next*, in their turn.—*Shining*, brilliant.—*Dug*, taken.—*State*, condition.—*Called*, known as.—*Parts*, countries.—*Man who makes*, maker of. *Word*, name.—*Comes*, is derived.—*Famous*, celebrated.—*As a substitute for*, in place of.—*Crust*, piece.—*Boldly*, bravely.—*Ground*, reduced.—*Various*, different.—*Worked*, about.—*Churned*.—*Oily*, fatty.—*Curdle*, thicken.—*Lid*, cover.—*Distant*, far-off.—*Lands*, countries.—*Something like*, resembling.—*Chests*, boxes.—*Sent in ships*, shipped.—*Parts of the world*, corners of the earth.—*Chinese*, inhabitants of China.—*Followed its cousin tea*, spoke next.—*Shrub*, bush.—*Is like*, resembles.—*Contains*, has.—*Ground into powder*, pulverized.—*Crushed*, ground, pressed.—*Lump-sugar*, loaf-sugar.—*Made*, extracted.—*Ended*, came to an end.—*Folks*, people.

(Adapted from the Second Canadian Reader.)

J. AHERN

Chronique Judiciaire

EMPRUNTS DES CORPORATIONS SCOLAIRES

Les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* nous sauront gré, croyons-nous, de laisser reposer durant ce mois-ci les dossiers judiciaires dans la poussière de leurs casiers. Nous allons plutôt, pour cette fois, étudier ensemble la législation régissant les emprunts des corporations scolaires. C'est un point qui prend de l'importance: à mesure que les besoins augmentent, nos corporations scolaires se voient plus fréquemment obligées de recourir au crédit. La fermeture à nos corps publics de tous les marchés financiers de l'extérieur ajoute, elle aussi, un grand intérêt à la question, puisqu'elle nous oblige à négocier nos emprunts au pays. Enfin, les amendements apportés à la loi en février dernier doivent être connus de toutes les corporations scolaires.

Les emprunts des corporations scolaires sont de deux espèces: les emprunts *temporaires*, faits sur billet, d'après une résolution, sans autorisation du Lieutenant-gouverneur en conseil, pour six mois seulement (en attendant la perception des taxes), et pour un montant qui ne dépasse jamais le huitième du revenu annuel de la corporation; et les emprunts *permanents* auxquels nous allons nous arrêter quelques instants.

° ° °

Les emprunts permanents se font par voie d'obligations hypothécaires ou au moyen d'obligations (*déventures*).

Pour décréter un emprunt permanent, aujourd'hui, les commissaires doivent autoriser par résolution leur secrétaire à convoquer publiquement une assemblée des contribuables à laquelle les commissaires ayant délibéré publiquement et ayant considéré les suggestions des contribuables, adoptent une résolution déterminant les conditions de l'emprunt et décrétant la perception d'une taxe annuelle pour payer les intérêts et pour créer un fonds d'amortissement. La somme qui va chaque année au fonds d'amortissement ne doit jamais être inférieure à 1% du montant emprunté.

La corporation scolaire qui veut engager ses biens par hypothèque doit en obtenir l'autorisation du Lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du surintendant de l'instruction publique. Aucune émission d'obligations ne peut non plus se faire par elle sans cette autorisation. Bien plus, aujourd'hui, toute émission d'obligations doit être autorisée par écrit par le Ministre des Finances.

Les obligations (*déventures*) sont de trois formes différentes:

a) Les obligations *à terme fixe*, celles dont la corporation paie les intérêts chaque année ou tous les six mois et qui seront remboursables toutes ensemble dans un nombre d'années déterminé; v.g.: une corporation émet cent obligations de \$100 remboursables dans 20 ans, rapportant 6% d'intérêt payable annuellement;

b) Les obligations *par série*: ensemble d'obligations dont l'intérêt est payable annuellement ou tous les six mois, mais qui sont remboursables les unes après les autres; v.g.: une corporation vend cent obligations de \$100 à 6% d'intérêt et remboursables 25 dans cinq ans, 25 dans dix ans, 25 dans quinze ans et 25 dans vingt ans: ce système-ci a l'avantage de faire rapporter à une partie des deniers de la corporation un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que celui du trésorier provincial, qui est uniformément de 3½%;

c) Les *annuités*: obligations par lesquelles, en vertu d'un calcul fait à l'avance, la corporation paie tous les ans des versements égaux comprenant à la fois les intérêts et une partie du capital; v.g.: une corporation vend cent obligations de \$100 et s'engage à rembourser, pour chaque action, \$15 par année jusqu'au paiement complet du capital et des intérêts.

° ° °

Une fois l'emprunt exécuté, le président et le secrétaire doivent signer et adresser au trésorier provincial un rapport exposant: 1. les détails de la résolution autorisant l'emprunt; 2. le montant de

l'emprunt, le montant de chaque versement, le temps et le lieu du paiement; 3. la date de l'exécution de l'emprunt, le nom du prêteur et le montant reçu; 4. une copie certifiée de la résolution ci-haut mentionnée.

Les deniers allant au fonds d'amortissement—s'il y a lieu—sont déposés chaque année, dès leur perception, chez le trésorier de la province, qui paie un intérêt de $3\frac{1}{2}\%$. Ces deniers ne sont saisissables que par le prêteur et après jugement seulement.

Il resterait une foule de choses à dire sur la question des emprunts scolaires, mais le cadre de cet article ne nous permet pas d'en dire davantage. Nous y reviendrons bientôt.

EUG. L'HEUREUX,
Avocat.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LES SEPT SOURCES

LE MARIAGE

Le mariage est une chose sainte; c'est un acte décisif dans la vie; c'est l'engagement dans un état qui présente certains dangers pour le salut: voilà autant de motifs qui doivent faire réfléchir un chrétien et réveiller en lui les pensées de la foi, lorsqu'il se dispose à recevoir ce sacrement.

Son premier soin doit être de consulter Dieu pour savoir s'il est réellement appelé à l'état du mariage. La Providence a des desseins particuliers sur les hommes: tel se sanctifiera dans cette condition, tandis qu'un autre pourrait s'y perdre. Il importe au plus haut point de recommander à Dieu une affaire de cette gravité; il serait même à propos de faire à cette intention une petite retraite, afin de recevoir plus sûrement les lumières d'en haut.

En second lieu, un chrétien ne manquera pas de prier Dieu pour être éclairé et guidé dans le choix de la personne avec laquelle il devra s'unir pour le reste de sa vie. Il lui demandera surtout la grâce nécessaire pour ne pas se laisser déterminer par des motifs purement naturels ou par la passion, au préjudice des intérêts de son âme. Trop souvent ces considérations humaines sont les seules auxquelles on s'arrête; mais quels amers regrets on se prépare pour l'avenir! Un jeune homme n'expose-t-il pas son honneur et son bonheur en prenant une femme légère et sans religion? Lui sera-t-elle fidèle, celle qui est infidèle à son Dieu? Rem-

plira-t-elle les devoirs d'épouse et de mère, celle qui viole les devoirs les plus sacrés que l'Eglise lui impose? Et une jeune personne, quels périls ne courra-t-elle pas pour son âme en prenant un mari sans foi ou sans conduite? "Combien de malheureuses maudissent le jour fatal où elles ont uni leur sort à celui d'un mari irréligieux et expient dans des chagrins continuels la funeste cupidité à laquelle elles ont sacrifié leur bonheur!"

Enfin, il faut avoir des intentions chrétiennes, c'est-à-dire ne vouloir embrasser l'état du mariage que dans les mêmes vues et pour les mêmes fins que Dieu l'a institué: pour se donner à soi-même un secours dans les besoins et un aide dans les travaux; pour donner à l'Eglise des enfants vertueux; pour remédier aux suites funestes où les passions nous entraînent.

Le mariage exigeant l'état de grâce pour être reçu dignement, il est nécessaire de s'y préparer par la confession. Ce point a besoin d'être rappelé à certains chrétiens indifférents, oublieux même de leurs devoirs religieux, qui s'imaginent avoir rempli leurs obligations lorsqu'ils se sont présentés au prêtre quelques jours avant le mariage. Outre le peu de foi qu'elle révèle, une telle manière d'agir implique une véritable dérision à l'égard du sacrement. N'est-ce pas dire qu'on le regarde comme une simple formalité et qu'on ne veut pas penser à se convertir? Il ne saurait y avoir de doute pourtant sur la gravité de la faute qu'on commet en recevant le mariage en état de péché mortel: c'est une profanation du sacrement, c'est un sacrilège. Quel triste présage pour

l'union de ces époux, qui abusent ainsi des grâces divines! On se plaint qu'il y a beaucoup de mariages malheureux: ne faut-il pas en attribuer souvent la cause à l'indigne réception du sacrement? Au lieu d'attirer sur soi les bénédictions de Dieu, on l'irrite, on provoque ses malédictions.

L'Église exhorte en outre les fidèles à se préparer au mariage par la sainte communion: les personnes qui ont un peu d'esprit de foi et de souci de leurs intérêts spirituels ne manqueront jamais de le faire.

Saint Paul a tracé la grande loi de la chasteté conjugale dans ces paroles: "Le mariage doit être traité en tout avec honneur." Cette vertu doit commander à la passion, en modérer les emportements. Tout ce qui est contraire à la fin du mariage est un crime; ce qui n'y conduit pas est vicieux; ce qui en éloigne est détestable. Les personnes mariées ne sauraient trop se souvenir de la sainteté de leur état, comme elles ne sauraient avoir trop de confiance en la Providence pour l'avenir de leurs enfants: Dieu bénit les familles nombreuses tandis qu'il réserve de terribles châtiments, souvent même dès cette vie, à ceux qui, par des désordres abominables, s'opposent aux fins pour lesquels le sacrement a été institué.

Les époux doivent avoir l'un pour l'autre une affection sincère, supporter réciproquement leurs défauts, se témoigner une mutuelle confiance. La femme doit montrer une soumission parfaite; le mari une modération pleine de douceur. Par-dessus tout, ils doivent se garder une fidélité inviolable, et il faut que la supériorité de l'un ne soit pas impérieuse, ni que la sujétion de l'autre ressemble à un esclavage.

En troisième lieu, les personnes mariées doivent avoir soin de leurs enfants et les élever conformément aux maximes du saint Évangile.

Les règlements d'une législation peu chrétienne pourraient parfois induire en erreur un certain nombre de personnes relativement au caractère du lien conjugal. L'Église regarde comme illégitime toute union qui n'a pas été contractée selon ses lois.

Les lois humaines ne justifient pas davantage le divorce. "Quiconque, a dit Jésus-Christ, quitte sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de sa première femme; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle aussi commet un adultère." La sévérité des principes de l'Église sur l'indissolubilité du mariage est rigoureuse.

CONCLUSION

Voilà lecteurs chrétiens, ce que sont les Sacrements, ces sept sources des grâces divines, ces sept canaux par lesquels elles parviennent jusqu'à nous. Au moment de la mort, nous n'aurons pas assez de regrets d'avoir si peu profité de ces faveurs célestes, d'en avoir fait si peu de cas durant tout le cours de notre vie. Que d'exhortations pourtant de la part de l'Église pour nous déterminer à les recevoir! Il n'y a pas jusqu'à ces cérémonies elles-mêmes dont elle accompagne la plupart des sacrements qui ne nous disent avec une touchante éloquence leur haute portée, leur caractère auguste et qui ne doivent augmenter, avec notre vénération, notre désir de les recevoir.

Une dernière réflexion. Combien n'y a-t-il pas de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux! Peu cependant reviennent guéris. Eh bien! quand il s'agit des infirmités de notre âme, pourrions-nous être excusables de négligence de ces sources de grâces qui guérissent infailliblement tous ceux qui sont bien disposés?

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un père a 24 ans de plus que son fils et l'âge du père vaut 4 fois celui du fils. Quel est l'âge de chacun?

Solution: Si l'âge du fils est un, l'âge du père est quatre et la différence est trois; donc la différence des âges égale 3 fois celui du fils.

Ainsi 3 fois l'âge du fils = 24 ans.

L'âge du fils = $24 \text{ ans} \div 3 = 8 \text{ ans}$. *Rép.*

L'âge du père = $(24 \text{ ans} \div 3) \times 4 = 32 \text{ ans}$. *Rép.*

2. La différence de deux nombres est 762; le quotient de leur division est 32, et le reste 18. Quels sont ces deux nombres ?

Solution: $762 - 18 = 744 = 31 \text{ fois le diviseur}$.

$744 \div 31 = 24$, le diviseur. *Rép.*

$744 + 24 + 18 = 786$, le dividende. *Rép.*

3. Les grandes roues d'une voiture ont une circonférence de 4 verges et les petites de 3 verges. Combien les petites roues feront-elles de tours de plus que les grandes sur un parcours de 9 milles ?

Solution: Dans 1 mille il y a 1760 verges.

$1760 \times 9 = 15840$ verges dans 9 milles.

$15840 \div 4 = 3960$ tours par la grande roue.

$15840 \div 3 = 5280$ tours par la petite roue.

$5280 - 3960 = 1320$ tours de plus. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un cultivateur vend 30 minots de blé à un marchand à \$0.95 le minot et fait un profit de $\frac{4}{15}$ sur le prix coûtant; le marchand vend au cultivateur 5 verges de drap à \$3.60 la verge, 16 verges de coton à \$0.08 et 44 verges d'indienne à \$0.13 et réalise un bénéfice de $\frac{1}{4}$ du prix coûtant.

Lequel gagne le plus et quel est le montant du gain ?

Solution: $\$0.95 \times 30 = \28.50 le prix de vente du blé.

$\frac{15}{15}$ du prix coutant + $\frac{4}{15}$ du prix coutant = $\frac{19}{15}$ du prix coûtant = \$28.50.

$\frac{1}{15}$ du prix coûtant = $\$28.50 \div 19$.

$\frac{4}{15}$ du prix coûtant = $\frac{\$28.50 \times 4}{19} = \$1.50 \times 4 = \$6$. Le gain du cultivateur. *Rép.*

$\$3.60 \times 5 = \18 .

$\$0.08 \times 16 = 1.28$.

$\$0.13 \times 44 = \5.72 .

Le total de la vente = \$25.00.

$\frac{4}{4}$ du prix coûtant + $\frac{1}{4}$ du prix coûtant = $\frac{5}{4}$ du prix coûtant = \$25.

$\frac{1}{4}$ du prix coûtant = $\$25 \div 5 = \5 , le bénéfice du marchand. *Rép.*

Le bénéfice du cultivateur est \$6, celui du marchand \$5, le cultivateur a gagné \$1 de plus que le marchand. *Rép.*

2. Une institutrice nous demande de résoudre les deux problèmes suivants:

Trois robinets coulant ensemble mettent 4 heures pour vider un bassin. Les deux premiers le vidraient en 4 heures $\frac{1}{5}$. Combien, le 3e robinet coulant seul mettrait-il d'heures pour vider ce bassin ?

Solution: Dans 1 heure, les 3 robinets coulant ensemble, vident 1 sur 4, c'est-à-dire, 1 divisé par 4, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ du bassin.

Dans une heure, les deux premiers robinets coulant ensemble vidraient 1 sur $4\frac{1}{5}$, c'est-à-dire 1 divisé par $4\frac{1}{5}$, c'est-à-dire, $1 \div 4\frac{1}{5} = 1 \div \frac{21}{5} = 1 \times \frac{5}{21} = \frac{5}{21}$ du bassin.

$\frac{1}{4} - \frac{5}{21} = \frac{21}{84} - \frac{20}{84} = \frac{1}{84}$, la partie du bassin que le 3e robinet vide dans 1 heure.

$$\frac{1}{84} = 1 \text{ heure.}$$

$$\frac{84}{84} = 1 \text{ heure} \times 84 = 84 \text{ heures. } \textit{Rép.}$$

3. Deux ouvriers feraient un travail, le premier en 3 heures $\frac{1}{2}$, le 2e en 4 heures. En combien d'heures feraient-ils le travail travaillant ensemble.

Solution: Dans 1 heure, le 1er ferait $1 \div 3\frac{1}{2} = \frac{2}{7}$ du travail et le 2e, $\frac{1}{4}$ du travail.

$\frac{2}{7} + \frac{1}{4} = \frac{8}{28} + \frac{7}{28} = \frac{15}{28}$, la partie du travail que les 2 ouvriers, travaillant ensemble, feraient dans 1 heure.

$$\frac{15}{28} = 1 \text{ heure.}$$

$$\frac{1}{28} = \frac{1}{15} \text{ d'heure.}$$

$$\frac{28}{28} = \frac{1}{15} \text{ d'heure} \times 28 = \frac{28}{15} = 1 \text{ heure } \frac{2}{15}. \textit{ Rép.}$$

RÈGLES DE LUNITÉ, POURCENTAGE, Etc.

1. Un billet, à 8 mois et 18 jours, escompté à une banque à 6%, rapporte \$670. Pour quelle somme le billet était-il fait ?

Solution: L'intérêt de \$1 pour 8 mois, à 6% = $0.06 \times \frac{2}{3} = \0.04 .

L'intérêt de \$1 pour 21 jours = $(0.06 \times 21) \div 365 = \$0.00346 = 0.0035$.

L'intérêt de \$1, pour 8 mois, 21 jours, à 6% = $\$0.04 + \$0.0035 = \$0.0435$.

$\$1 - \$0.0435 = \$0.9565$, ce que rapporterait un billet de \$1, payable dans 8 mois, 21 jours, escompté aujourd'hui.

$$\$670 \div \$0.9565 = \$700.47. \textit{ Rép.}$$

2. Un rentier a placé une somme de \$20000 dans des obligations qui lui rapportent 6%; il échange ces obligations pour des parts, au cours $87\frac{1}{2}\%$, rapportant 7%. Si l'augmentation de son revenu est de \$40, à quel taux avait-il acheté les obligations qu'il a données ?

Solution: $20000 \div 87\frac{1}{2} = 228\frac{4}{7}$ parts reçues.

$$\$228\frac{4}{7} \times 7 = \$1600, \text{ le revenu en second lieu.}$$

$$\$1600 - \$40 = \$1560, \text{ le revenu primitif.}$$

$$\$1560 \div \$6 = 260 \text{ obligations en premier lieu.}$$

$$\$20000 \div 260 = \$76\frac{1}{13}, \text{ cours des obligations primitives. } \textit{Rép.}$$

3. Un particulier vendit une voiture de manière à gagner 25%. S'il l'avait vendue \$150 meilleur marché il aurait perdu 5%. Combien la voiture avait-elle coûté et combien l'a-t-il vendue ?

Solution: $25\% + 5\% = 30\%$.

$\$150 \div 0.30 = \500 , coût de la voiture.

$\$500 \times 1.25 = \625 , prix de vente de la voiture. *Rép.*

Algèbre

1. A résoudre: $\frac{x}{a} + \frac{x}{b} - \frac{3x}{c} = \frac{n}{d}$

Solution: Multipliant l'équation par $abcd$ le plus petit multiple commun des dénominateurs a, b, c, d on a:

$$bcdx + acdx - 3abdx = abcn.$$

$$(bcd + acd - 3abd)x = abcn.$$

$$x = \frac{abcn}{bcd + acd - 3abd}. \quad \text{Rép.}$$

2. Dans une salle de concert il y a des rangées de sièges à \$0.20 par siège; il y a aussi des rangées à \$0.50, six de moins que dans le cas des sièges à \$0.20 avec 4 sièges de moins par rangée. Il y a en tout 176 sièges de plus à \$0.20 qu'à \$0.50. Lorsque toutes les places sont prises, la recette est de \$192. Combien y a-t-il de sièges en tout ?

Solution: Soit x le nombre de sièges à \$0.50, ($\$ \frac{1}{2}$), alors $x + 176$, le nombre sièges a \$0.20, ($\$ \frac{1}{5}$).

$$\frac{x}{2} + \frac{x+176}{5} = \$192.$$

Chassant les dénominateurs on a: $5x + 2x + 352 = 1920$.

Transposant on a: $5x + 2x = 1920 - 352 = 1568$.

$$7x = 1568.$$

$$x = \frac{1568}{7} = 224 \text{ les sièges à } \$0.50.$$

$$x + 176 = 224 + 176 = 400 \text{ sièges, à } \$0.20.$$

$$224 + 400 = 624, \text{ le nombre total des sièges. } \text{Rép.}$$

3. $(a + b)(a - b) = a^2 - b^2$.

Quels sont les facteurs de $a^4 - b^4$?

Solution $a^4 - b^4 = (a^2 + b^2)(a^2 - b^2) = (a^2 + b^2)(a + b)(a - b)$.

Géométrie

1. Quelle est la diagonale d'un solide rectangulaire dont les dimensions ont 16 de long, 12 pouces de large et 48 pouces de haut ?

Solution: $16^2 + 12^2 = 256 + 144 = 400$.

La racine carrée de 400 = 20 la diagonale de la base.

$20^2 + 48^2 = 400 + 2304 = 2704$.

La racine carrée de 2704 = 52, la diagonale demandée. *Rép.*

2. La base supérieure d'un trapèze isocèle mesure 8 pouces, chaque côté non parallèle est de 5 pouces et la projection de chacun d'eux sur la base inférieure est de 4 pouces. Trouver le côté du carré équivalent au trapèze.

Solution: Chaque côté non-parallèle, 5 pouces, forme avec la projection 4 pouces, et la hauteur, un triangle rectangle, dont le côté non parallèle 5, est l'hypoténuse.

$5^2 - 4^2 = 25 - 16 = 9$.

La racine carrée de 9 = 3, la hauteur du trapèze.

8 la petite base + 4 + 4, les deux projections = 16 la grande base.

$[(8 + 16) \times 3] \div 2 = 36$, surface du trapèze. *Rép.*

La racine carrée de 36 = 6 le côté du carré équivalent au trapèze. *Rép.*

3. Trouver la surface d'un triangle équilatéral dont la hauteur est de 9 pouces.

Solution: La surface d'un triangle équilatéral dont le côté est de 1 pouce = 0.433013.

La hauteur d'un tel triangle = $(0.433013 \times 2) \div 1 = 0.866026$.

$$\frac{9^2}{0.866026^2} = \frac{x}{0.433013} \quad \text{ou} \quad \frac{81}{0.866026 \times 0.866026} = \frac{x}{0.433013};$$

Simplifiant en divisant les deux dénominateurs par 0.433013 on a :

$$\frac{81}{0.866026 \times 2} = x.$$

D'où $x = 81 \div 1.732052 = 46.2$. *Rép.*

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DE MAI 1918

Séance du 15 mai 1918.

Présents: L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Montréal; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Chicoutimi, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Joliette, de Haileybury, Mgr Chiasson, vicaire-apostolique du Golfe Saint-Laurent; Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant Son Éminence le cardinal Bégin; Mgr J.-O. Routhier, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; Mgr F.-X. Ross, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke; Mgr Ubalde Marchand, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; Mgr Zéphirin Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge sir H. Archambault, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Éminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Sherbrooke, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Pembroke, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, Mgr J.-O. Routhier, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, Mgr Ubalde Marchand et Mgr Zéphirin Lorrain pour les représenter à la présente session. Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. Ernest Lapointe s'excusant de ne pouvoir assister à la présente réunion et désignant M. Jules-Edouard Prévost pour le représenter.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le secrétaire fait remarquer que le Comité catholique se réunit aujourd'hui pour la centième fois.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 14 mai 1918.

Présents: Mgr Emard, président, Mgr Brunault, Mgr Forbes, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Napoléon Brisebois, M. le Surintendant, M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

1.—"La lecture par la méthode phonique.—Première partie", par les Frères des Écoles chrétiennes.—*Recommandé.*

2.—"La lecture par la méthode phonique.—Deuxième partie", par les mêmes.—*Recommandé.*

3.—"Cours supérieur de Langue française", par les Frères du Sacré-Cœur.—*Recommandé.*

Le sous-comité croit aussi devoir recommander l'approbation d'une carte de la Puissance du Canada, soumise par l'honorable Secrétaire de la Province, carte que le gouvernement se propose de distribuer prochainement à chacune des écoles sous contrôle des commissaires ou sundies de la Province.

(Signé) JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,

Président.

Ce rapport est approuvé, l'honorable juge Martineau dissident quant aux livres mentionnés ci-dessus sous les numéros 1, 2 et 3; mais le Comité recommande, à la suggestion de Mgr l'archevêque de Montréal, que toute carte géographique dont on demandera l'approbation à l'avenir soit préalablement soumise à la Commission de Géographie de Québec, pour examen et rapport au comité catholique.

L'honorable M. Delage informe le Comité que l'honorable ministre de l'Agriculture de la province de Québec lui a transmis une circulaire de la Commission des Vivres du Canada au sujet de l'enrôlement volontaire des jeunes gens de 15 à 19 ans, comme "Soldats du sol", et qu'il lui a demandé le concours du département de l'Instruction publique pour cette œuvre dont l'objet est de favoriser autant que possible la production agricole dans le pays. M. le Surintendant communique au Comité la lettre circulaire suivante qu'il a cru devoir adresser aux commissaires et aux syndics d'écoles, ainsi qu'aux directeurs des écoles supérieures de garçons.

"Messieurs,

"Il existe actuellement un besoin impérieux d'augmenter la production agricole dans notre pays et ce problème est d'autant plus difficile à résoudre que la main d'œuvre est devenue très rare. Afin d'assurer sa solution pratique, l'honorable Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, après recommandation du Conseil d'Agriculture, et en collaboration avec le gouvernement de la Puissance, voudrait organiser une armée de travailleurs qui seront désignés sous le titre de "SOLDATS DU SOL". C'est pourquoi il fera prochainement un appel à tous les garçons de 15 à 19 ans qui fréquentent les écoles modèles, les académies et les autres maisons d'éducation supérieure de notre province, et il leur demandera de s'enrôler pour aider les cultivateurs à ensemercer leurs terres et faire la récolte.

"Ce projet est très louable, et, comprenant la gravité de la question, je crois devoir recommander aux commissions scolaires et aux directeurs des maisons d'éducation supérieure, d'en assurer la réalisation dans toute la mesure possible.

"Le département de l'Agriculture de la province verra lui-même aux détails de l'organisation. Il sera envoyé prochainement à toutes les écoles supérieures des cartes d'enrôlement que les garçons désireux de travailler sur une ferme pourront remplir, avec l'autorisation de leurs parents, et faire parvenir ensuite à la personne chargée de voir à l'organisation de l'armée des SOLDATS DU SOL.

"Ceux qui pourront rendre des services en travaillant sur la ferme de leurs parents pourront le déclarer sur la carte d'enrôlement et les garçons dont les parents ne sont pas des agriculteurs, et qui veulent aider à la culture, pourront également s'enrôler, soit pour travailler dans leur propre paroisse ou dans une autre localité de cette province.

"Tout garçon qui aura travaillé sur une ferme, avec ou sans rémunération, pendant une certaine période, ce qui devra être certifié par une personne nommée à cette fin, recevra une médaille en témoignage des services qu'il aura rendus à son pays en apportant son concours pour augmenter le rendement de la terre.

"J'espère, Messieurs les commissaires et syndics et Messieurs les directeurs, que vous comprendrez toute l'importance de la question que je viens de vous soumettre et que vous y apporterez votre concours. Il sera peut-être nécessaire, afin de permettre aux élèves de pouvoir s'enrôler, de fermer les classes les plus avancées de quelques-unes de vos écoles avant l'époque ordinaire de la fin de l'année scolaire et de ne les ouvrir qu'après les récoltes; il vous faut pour cette fin mon autorisation c'est pourquoi, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 16 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, je permets aux commissaires ou syndics de fermer certaines classes de leurs écoles avant la fin de l'année scolaire et de ne les ouvrir qu'après l'époque des récoltes dans les différentes parties de notre province.

"Espérant que vous comprendrez l'opportunité d'aider la cause qui nous intéresse si vivement sans nuire à celle non moins importante de l'éducation,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

Le Comité approuve l'action prise par le Surintendant à ce sujet.

M. le président fait part au Comité de l'autorisation qu'il a donnée aux principaux des Écoles normales Laval et Jacques-Cartier, à leur demande, de faire faire les concours de l'examen final avant l'époque fixée par les règlements et d'avancer la date de la sortie des élèves, à l'exemple des séminaires et des collèges classiques de la province, à cause de l'appel sous les armes d'un grand nombre d'élèves de ces deux écoles normales de garçons.

L'autorisation que M. le Surintendant a cru devoir donner à cet effet reçoit aussi l'approbation du Comité.

Le sous-comité chargé de poursuivre l'étude d'une nouvelle répartition des matières embrassant les cours de l'école élémentaire et de l'école modèle, de manière à en éliminer celles qui ne sont pas absolument nécessaires pour ces écoles, et à distribuer ces matières en sept années d'enseignement, soumet le rapport qui suit:

"Votre sous-comité a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni, à Québec, le 1er et le 2 mai courant.

"Étaient présents: L'honorable M. Delâge, président; Mgr Th.-G. Rouleau, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. John Ahern, M. Napoléon Brisebois, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Miller.

"Le sous-comité est d'avis que le travail préliminaire de rédaction du programme ne pourrait se faire que très difficilement par un comité de plusieurs personnes, et qu'il est préférable de confier la rédaction de ce travail à une seule personne; c'est pourquoi il est résolu, sur proposition de M. Ahern, appuyé par Mgr Rouleau: "Que Mgr Ross soit chargé de rédiger le travail de revision du "programme d'études des cours élémentaire et modèle, conformément au désir exprimé par le "Comité catholique, à sa session du 6 février 1918, et de soumettre son travail à ce sous-comité."

"Mgr Ross ayant bien voulu accepter la tâche que lui imposait le sous-comité, celui-ci a consacré trois longues séances à repasser attentivement le programme d'études de chacune des matières des différentes années des cours élémentaire et modèle, afin de faire connaître à son rapporteur les modifications ou changements qu'il croyait opportun de faire subir au programme d'études actuel.

"Il a été convenu que Mgr Ross convoquera le sous-comité en séance dès que la chose lui sera possible.

"Votre sous-comité rapporte donc progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

Mgr Bruchési fait connaître qu'un comité de citoyens de la cité de Montréal a été formé dernièrement dans le but de rendre plus simple et plus pratique le programme d'enseignement de nos écoles primaires, et que ce comité a préparé un mémoire contenant des suggestions dont il conviendrait de tenir compte. En conséquence, il propose, appuyé par l'honorable juge Archambault: "Que les vœux et suggestions formulés par le comité de citoyens de Montréal, ou par d'autres, "selon le cas, soit transmis par M. le Surintendant au sous-comité chargé de la préparation d'un "nouveau programme d'études, et que ce sous-comité soit prié d'en tenir compte, et les prenne en "considération selon qu'il le juge opportun."

Cette résolution est adoptée, et le sous-comité chargé de reviser le programme d'études des cours élémentaire et modèle reçoit instruction de continuer son travail et de faire rapport à la prochaine session.

Le Comité prend ensuite communication des résolutions suivantes soumises par les commissaires d'écoles de la ville de Drummondville:

1.—“Les commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, à l'unanimité, demandent à la “Législature de Québec de vouloir bien amender la loi de l'Instruction publique, en y ajoutant la “faculté pour les commissaires d'écoles de cités, de villes et de villages, dont la population est “au moins de mille âmes, de pouvoir, par simple résolution, décréter la fréquentation de l'école “obligatoire pour tous les enfants de 7 à 14 ans, et de déterminer dans les amendements à la loi “la sanction qui pourra rendre efficace une telle loi;”

2.—“Que les commissaires d'écoles de la ville de Drummondville transmettent cette résolution à l'honorable Secrétaire de la province et au Conseil de l'Instruction publique, avec prière “de vouloir bien l'appuyer auprès du Gouvernement.”

Un débat s'étant élevé à ce sujet, il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Robidoux, que l'étude de cette question soit remise à la prochaine session.

Et la séance est ajournée au quatrième mercredi du mois de septembre prochain.

J.-N. MILLER,
Secrétaire

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Visite de la maison où est né notre poète Louis Fréchette

(Un écrivain canadien, dont le nom a déjà été remarqué, M. Lucien Serre, commence aujourd'hui une série d'articles intéressants sur l'un de nos plus grands poètes: Fréchette. M. Serre est un éducateur érudit qui met son talent au service de l'histoire. Nous l'en remercions chaleureusement.)

Quin'a lu avec un vif intérêt, dans les “Pages de Combat”, l'attachant récit du double pèlerinage de M. l'abbé Émile Chartier au tombeau de Jules Fontaine, nom sous lequel était connu Octave Crémazie sur la terre d'exil.

Le futur secrétaire-général de l'Université Laval, dans son admiration pour le poète dont la lyre avait toujours vibré sous le souffle du plus pur patriotisme, fit des démarches coûteuses, afin de s'assurer “si les données de M. Pierre Mazurette(1) étaient fantaisistes ou réelles, et s'il restait quelque espoir de retrouver les restes de l'exilé”.

Aussi le jeune abbé n'appréhende guère de se faufiler péniblement “à travers les broussailles entrelacées, les aubépines aux pointes aiguës, les herbes et les arbustes qui se sont dressés depuis onze ans sur le terrain”; ou encore de “piétiner pendant trois quarts d'heure, un sol devenu boueux et gluant sous les pluies de la veille et l'abondante rosée du matin” avant de pouvoir, “les larmes aux yeux”, s'agenouiller à l'endroit précis où fut inhumée la dépouille du barde québécois.

Bref, de retour au pays M. l'abbé Chartier publia dans *La Vérité* de Québec, au sujet du tombeau de l'infortuné Crémazie, des correspondances extrêmement goûtées et auxquelles nos journaux s'empressèrent de faire écho. Et comme il dut exalter notre érudit et délicat lettré quand, en novembre 1912, se réalisa son rêve patriotique; un monument était, à cette date, érigé par ses compatriotes pour remplacer la grande croix noire qui ombrageait la tombe de Crémazie.

A nous aussi il a été donné de faire un double pèlerinage de découverte également couronné de succès. Mais pour en faire le récit nous ne tenons pas la plume alerte de M. l'abbé Chartier.

(1) En novembre 1900, M. Philippe Mazurette, de passage au Havre, avait la bonne fortune de retrouver l'endroit exact de la sépulture d'Octave Crémazie.

Toutefois nous espérons intéresser nos lecteurs en racontant par le menu les démarches qui nous ont amené à reconnaître la maison ou cottage qui abrita l'enfance de Louis Fréchette.

Et d'abord comment l'idée de ces recherches nous est-elle venue? Des circonstances particulières nous ont fait entrer en relations avec M. Fréchette lui-même, plusieurs entretiens nous procurèrent l'avantage d'échanger avec le poète nos vues à propos de littérature française et surtout canadienne-française; nous tenons de la main même de l'auteur plusieurs de ses bons poèmes imprimés en premier lieu sur feuilles volantes ou en plaquettes parfois luxueuses avant d'être insérés en volumes. C'est dire que nous avons étudié l'œuvre du barde lévisien avec un soin minutieux, que nous l'apprécions hautement, sans méconnaître les lacunes et les imperfections qu'elle offre au regard scrutateur du critique impartial. Puis nous avons pris connaissance de la pénétrante étude qu'en a faite M. l'abbé Camille Roy, le maître-critique de notre littérature à l'heure actuelle; celle d'Henri d'Arles nous a également intéressé. Pour ces deux écrivains de marque, Fréchette est le premier de nos lyriques; mais Henri d'Arles l'ignore comme prosateur, et M. Camille Roy se contente d'une note appréciative.

Par ce qui précède on comprendra aisément que nous tenions fort à visiter les lieux qui furent le théâtre des joyeux ébats d'enfance du futur auteur de "La légende d'un peuple". Aussi en janvier dernier, après avoir relu les "Pages de Combat" et l'intéressant chapitre où M. C.-J. Magnan, dans son beau volume "Au service de mon pays", raconte que lui aussi, le 25 mai 1909, s'agenouilla sur la tombe de Crémazie et visita la maison où mourut le barde national, nous primes la résolution de faire pour le lieu de naissance de Fréchette ce qu'ils réalisèrent pour l'endroit de la sépulture de Crémazie.

Ayant appris par le poète lui-même les relations d'amitié qu'il entretenait jadis avec le lieutenant-colonel M. L.-G. Desjardins, lorsque tous deux furent greffiers, l'un du Conseil législatif et l'autre de l'Assemblée législative, c'est à ce dernier que nous nous sommes adressé en premier lieu pour avoir des renseignements. M. le lieutenant-colonel nous reçut avec son affabilité bien connue et nous conseilla de recourir à M. Charles Veuilleux, résidant sur la rue St-Laurent, à "Hadlow Cove", au pied de la falaise de Lévis. "La propriété de M. Veuilleux, dit-il, doit être peu éloignée de celle de M. Fréchette, où le poète est né."

Premier Pèlerinage

Muni de ce renseignement, le 24 janvier je traverse à Lévis à une heure de l'après-midi et prends le tramway dans la direction de St-Romuald. Au numéro 228 de la rue St-Laurent, je descends des petits chars et vais frapper à la porte d'une jolie petite résidence en briques rouges. M. Veuilleux lui-même vint m'ouvrir; je lui exposai l'objet de ma visite. "Je regrette, répond-t-il, de n'avoir pas moi-même connu M. Fréchette, car il était parti depuis quelques années quand j'arrivai ici, mais c'est la maison suivante qu'il habitait et rien n'y a été changé. Les occupants toutefois, M. Edward Parsons, ingénieur, et sa femme, ne vous renseigneront guère, car ils n'y résident que depuis une quinzaine d'années."

Un peu déçu, je remercie et me hâte de me rendre au numéro 230. J'aperçois d'abord une vieille petite maison aménagée en hangar et reliée au cottage par un passage couvert, de manière à abriter la porte et à la protéger, l'hiver, contre l'envahissement de la neige. La façade de la maison donne sur le fleuve et non sur la rue des tramways, ce que naturellement j'ignorais. Le cottage comprend deux étages: le rez-de-chaussée et le grenier, mansardé du côté du fleuve, car la double toiture à combles brisés forme une espèce de T.

En arrivant par la rue St-Laurent, ce qui frappe dès l'abord ce sont les quatre fenêtres de ce côté de la maison dont deux, celles de droite, offrent de plus grandes dimensions que celles de gauche: c'est que l'angle de droite du cottage a été ajouté après coup par M. Fréchette, avant son départ pour la haute-ville.

Franchissant le seuil de l'entrée, du côté de la falaise ou des petits chars, je pénètre dans une grande cuisine; la porte du garde-manger à gauche est ouverte. Je m'excuse auprès de Mme Parsons, une canadienne-française, née Marie-Louise Boisvert, et lui expose mon appréhension d'avoir

peut-être été induit en erreur lorsqu'on m'assura qu'ici était né notre grand poète Louis Fréchette. A ce mot la physionomie de Mme Parsons s'éclaira d'un large sourire d'une exquise bienveillance: "Mais non, dit-elle, vous êtes parfaitement bien renseigné; M. Fréchette est venu en 1906, deux ans avant sa mort, nous rendre visite. Tenez, veuillez me suivre par ce corridor..... Voyez, c'est là au fond de ce salon double qu'était le lit de Mme Fréchette; le berceau du poète est demeuré plusieurs années au pied du lit..... Ouvrant la porte qui donne sur la galerie: "Ces arbres que vous voyez existaient au temps du poète; là, près de l'extrémité de la galerie, se trouvait une pierre sur laquelle Mme Fréchette s'asseyait pour travailler pendant que les enfants jouaient. Les divisions de cet étage sont exactement les mêmes qu'autrefois; on ne peut rien changer d'important sans autorisation, car cette maison, celles du voisinage et le terrain ont été expropriés par le Gouvernement en vue de construire un autre chemin de fer, et il y a longtemps de cela; c'était bien avant notre arrivée."

—Ne connaissiez-vous pas, Madame, quelques compagnons d'enfance du poète.—Mais certainement, Monsieur. A quelques arpents d'ici il y a une de mes tantes, qui allait en classe en même temps que M. Fréchette; puis à une dizaine de minutes de marche, dans l'autre direction, au pied de la côte qui conduit au village de St-David de Lauberivière, un vieillard d'environ quatre-vingts ans, M. Georges Langlois, vous donnera, je crois, de bons renseignements. A la haute-ville, le plus grand ami de M. Fréchette depuis qu'il nous avait quittés fut M. J.-B. Michaud, un gros marchand qui vit encore; on les voyait toujours ensemble quand M. Fréchette venait à Lévis."

Je remerciai Mme Parsons des renseignements bien intéressants qu'elle m'avait fournis; je remis à plus tard ma visite à sa tante et à d'autres, puis me hâtai de prendre le tramway qui passait, demandant une correspondance pour la haute-ville. Trois quarts d'heure après j'étais au numéro 33 de la rue Wolfe, c'est-à-dire à l'angle de cette rue et de la rue Notre-Dame. Là, dans une maison de bonne apparence, réside M. Ls-Jos. Roberge; il occupe l'ancienne propriété de M. Fréchette. Le maître de céans, M. Roberge lui-même, voulut bien me faire les honneurs de sa maison. "Ces quatre pièces du premier étage, me fait-il remarquer, existaient au temps de M. Fréchette; voici la salle qui servait au poète de chambre à coucher et de cabinet de travail." Ces détails, M. Roberge les tenait du propriétaire qui l'a précédé, car lui-même n'a pas connu la famille Fréchette.

Selon M. Louis-Eugène Thompson, fondateur et propriétaire de *La Semaine Commerciale*, de Québec, et qui fut l'un des compagnons d'enfance de notre poète, ce dernier avait fait sa première communion lorsque M. Fréchette quitta "Hadlow Cove" pour venir résider à la haute-ville. Ce fut vraisemblablement en 1851, car le 20 novembre de cette année, M. le curé Deziel célébra la première messe dans l'église de Notre-Dame de la Victoire, première église catholique érigée sur les hauteurs de Lévis, en face de Québec.

Joyeux du résultat de mes démarches, à cinq heures, je prenais le traversier pour le retour à Québec.

LUCIEN SERRE

L'enseignement primaire et l'éducation sociale

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a organisé dans son sein une institution nouvelle: les groupes d'avant-gardes, spécialement destinés à être établis dans les maisons d'enseignement primaire et à préparer leurs élèves à devenir, après leurs études, membres de ses cercles réguliers.

C'est au Conseil fédéral tenu en 1916 à St-Hyacinthe, en même temps que le Congrès agricole, que le Comité central de l'A. C. J. C. était chargé de solutionner la question de l'organisation des tout jeunes et d'assurer un meilleur recrutement pour les cercles. Depuis il a rédigé et fait imprimer des règlements, des formules d'affiliation; ses efforts puissamment secondés, n'ont pas été vains, puisque à l'heure actuelle, six groupes d'avant-gardes fonctionnent régulièrement. Ce sont

les avant-gardes du Sacré-Cœur (Ottawa), Auclair, Plessis, Dujarié (Montréal), St-Stanislas (Sudbury, Ont.).

Est-il besoin de dire que cette innovation répond à deux préoccupations très importantes relatives à la jeunesse, à l'école et à la race : les œuvres post-scolaires et l'organisation nationale.

Il est un fait pénible, mais bien constaté, c'est que, dans les villes et les campagnes, les élèves qui sortent de l'école primaire n'étudient plus, ne lisent plus, et que personne, en général, ne s'occupe d'eux d'une façon méthodique. C'est la déclaration même de M. C.-J. Magnan, au Congrès de Québec, tenu par l'A. C. J. C., en 1908.

"Ces jeunes gens, disait-il, sont abandonnés à eux-mêmes, juste au moment où les dangers du monde, de nouvelles difficultés et des écueils de toutes sortes peuvent troubler leur cœur, fausser leur esprit chrétien et peut-être finalement les conduire au désastre.

"Dans les villes, à peine dix pour cent des jeunes gens sont enrôlés dans des associations de persévérance. La masse est livrée au hasard des rues, à l'influence délétère du théâtre interlope ou du cabaret.

"A part les catéchismes du dimanche, les œuvres post-scolaires sont inconnues dans nos campagnes. Les petits garçons quittent l'école peu de temps après leur Première Communion (Communion solennelle, aujourd'hui); désormais, en dehors du travail manuel que les parents imposeront, aucun but sérieux ne leur est proposé; une seule chose les préoccupe; s'amuser sans frein; très souvent grossièrement, courir les chemins, en dehors de toute surveillance.

"Qu'arrive-t-il dans les villages surtout? Presque tous les garçons de treize à vingt ans emploient leurs loisirs à des riens; la flânerie règne en maîtresse chez nous. On perd son temps, on croupit dans l'ignorance, et très souvent le cœur se corrompt, l'esprit se deflore, le jugement se fausse et la droite raison sombre au sein des réunions où la liberté du langage ne connaît pas de limite.....

"Devenu homme fait, après avoir reçu une telle éducation de flâneur, ignorant ses vrais devoirs de catholique, le jeune Canadien s'établit et le voilà citoyen. Dorénavant, c'est à ce juge si mal éclairé que les questions publiques et sociales les plus délicates, les plus importantes et les plus difficiles seront soumises! Rien de surprenant si parfois, nombre des nôtres sacrifient à l'intérêt ou aux passions les plus sacrés nos droits religieux ou nationaux.(1)"

Après avoir fait un si complet diagnostic du mal, et indiqué le remède dans la fondation des œuvres post-scolaires, l'orateur faisait un pressant appel, peut-être sous une formule de reproche discret, à l'Association: "Cette belle Association, s'écriait-il, jusqu'à ce jour, ne recrute ses membres que dans les maisons d'éducation secondaire ou supérieure. Nous voudrions que le vaste champ de l'enseignement primaire lui fût désormais ouvert."(2)

L'A. C. J. C., toute jeune alors, songeait, si je ne m'abuse, à fortifier ses premiers cadres. Depuis elle s'est affermie, son existence est assurée, elle a déjà "accompli de grandes choses chez nous: son influence s'est fait sentir dans plus d'une occasion."(3)

Eh! bien, le vœu est réalisé: l'A. C. J. C. ouvre tout grands ses bras à ses petits frères des écoles primaires. Elle a pensé résoudre, non pas seule ni complètement, les questions des œuvres post-scolaires et de l'organisation nationale. Elle a pensé qu'elle ne devait pas attendre la fin de leurs études pour inviter les enfants à se joindre à ses effectifs en pleine bataille; elle a crû que pour les attirer dans ses groupes il fallait les intéresser à son œuvre dès leur temps de scolarité; les enrôler dans des cercles similaires aux siens, calqués sur eux, dans lesquels ils pussent déjà vivre, dans leur sphère, son programme de *piété*, d'*étude* et d'*action*.

(1) *Le Congrès de la Jeunesse à Québec en 1908; Au Service de mon Pays*, par M. C.-J. Magnan. Si je cite si longuement M. Magnan, c'est qu'il rend ma pensée, sur le sujet, mieux que je ne le pourrais moi-même, et qu'il n'a manqué aucune occasion de manifester publiquement sa profonde sympathie envers l'A. C. J. C., notamment aux Congrès de Québec, d'Ottawa, des Trois-Rivières.

(2) et (3) Mêmes volumes.

C'est là le but, la raison d'être des avant-gardes.

Si on ne parle pas aux élèves d'œuvres post-scolaires, si on ne les y dirige pas pratiquement en feront-ils jamais partie? S'ils n'entendent pas parler de l'A. C. J. C. durant leur enfance, si on ne leur en fait pas goûter et partager les idéaux, la vie, seront-ils jamais tentés d'en devenir membres? Je n'écris ici ni par vaine réclame ni par exclusivisme, mais l'A. C. J. C. est, je crois, l'œuvre des jeunes par excellence. Et cela, parce qu'elle fait appel à toutes les classes, ouvre ses rangs à tous, parce qu'elle répond entièrement aux sentiments les plus chers, aux besoins les plus ardents de la jeunesse: les sentiments religieux et nationaux, les besoins de l'intelligence et de l'activité. Dans ses cercles, l'on pratique sérieusement la *piété*: la communion quotidienne ou fréquente par roulement, la prière avant et après les réunions, les retraites fermées etc., en sont autant de marques; l'on continue et l'on perfectionne la formation intellectuelle commencée à l'école; l'on étudie la religion, l'histoire de la patrie, les questions économiques, sociales, etc.; l'on trouve un champ tout ouvert à l'action par la contribution aux œuvres paroissiales, sociales, nationales.

Quand l'A. C. J. C. aura plus vieilli, que toute une phalange d'anciens auront passé par ses cercles, que de nombreux jeunes, dans les villes et les campagnes, dans les universités, les collèges, les académies, les écoles seront là pour leur survivre et fortifier l'œuvre, l'on pourra dire que l'unité nationale aura fait un grand pas par le partage de principes, d'idées, de sentiments communs.

Si les œuvres post-scolaires sont réellement urgentes, si l'organisation sociale sur tous les terrains, qui apparaît comme devant être notre grande force de demain, est absolument nécessaire, il est non moins évident que tous les éducateurs ne sauraient s'en désintéresser.

C'est dire que la fondation des avant-gardes leur revient. "Nous sommes convaincus, disait encore M. Magnan, que les instituteurs primaires, religieux et laïques, se feraient un devoir, sous la direction des autorités paroissiales, de grouper leurs anciens élèves—nous pourrions maintenant ajouter: leurs élèves actuels—en cercles d'études, patronages ou unions affiliés à l'A. C. J. C., qui de ce chef multiplierait prodigieusement ses moyens d'action et son influence." (1)

Le R. P. Beaulieu, S.J., du collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ont., écrivait dans un numéro du *Semeur*, janv. 1918, que nos frères enseignants possèdent en grande partie l'idéal de l'A. C. J. C., qu'il s'agit de faire passer dans l'âme des petits, qu'ils sont tout désignés pour devenir des directeurs des avant-gardes.

Des correspondances d'instituteurs laïques en disent autant d'eux-mêmes. Mais n'allons pas plus loin: des avant-gardes existent déjà, celles mentionnées plus haut, dirigées par des congréganistes ou laïques enseignant. Des imitateurs les suivent. Souhaitons qu'ils deviennent de plus en plus nombreux. "Et lorsque dans tous les centres de notre province, il y aura un groupe de jeunes gens intégralement catholiques, pratiquant leur religion avec zèle et intelligence, le problème de notre avenir national sera en grande partie résolu". (2)

H. LESSARD, professeur,

Du Cercle Jacques-Cartier de l'A. C. J. C.

N. B.—On peut se procurer au Secrétariat général de l'A. C. J. C., 90, rue St-Jacques, Montréal, copies des statuts généraux des Avant-gardes, formules d'affiliation, et tous les renseignements désirés.

H. L.

(1) Mêmes volumes.

(2) M. Magnan, mêmes volumes.

Pédagogie pratique

PRÉPARATION À L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

(De *L'Ecole française*, de Paris—oct. 1917)

Devoir d'une Candidate reçue en 1917

Expliquer cette pensée: "L'élève apprend doublement quand il est de bonne humeur; cela seul devient vivant que l'on étudie avec plaisir."

Développement

La bonne humeur est comme un rayon de soleil. Elle éclaire et réjouit, elle dispose à bien faire, prépare à comprendre(1), entr'ouvre l'esprit, encourage à l'effort et dissipe les mauvaises pensées.

Les hommes d'étude savent par expérience combien le travail devient pénible, ingrat, lorsque l'esprit est resserré par l'ennui. A plus forte raison chez l'enfant, la morosité est un véritable fléau.(2)

Or, de lui-même, l'enfant est porté à la bonne humeur.

Il est naturellement gai.

Dès les premières années de la vie, toute spontanée la gaiété est l'expression même de la santé(3) et du bien-être. "C'est, comme le dit Vauvenargues, le premier sentiment agréable de notre existence. "L'enfant vit, est heureux de vivre, et sa vie s'épanouit en gaiété. Lorsque la réflexion apparaît, des événements nouveaux viennent la compliquer. Au sentiment du bien-être physique, s'ajoute le plaisir de connaître. Sa gaiété était faite de surprise heureuse, de confiance, d'insouciance, d'ignorance, de tendresse et de sécurité. Mais voici que peu à peu elle se transforme. L'enfant commence à songer à l'avenir.(4) La sève en lui déborde, et il la dépense en jeux, en rêves, en travail, en projets, son imagination embellissant tout.(5) Il se rend compte aussi de quelques-uns des devoirs qui s'imposent à lui, et, quand il les remplit, la gaiété, la bonne humeur deviennent encore le clair reflet de sa conscience.

Si telle est la bonne humeur des enfants, est-il besoin d'en montrer l'importance à l'école? Elle est nécessaire pour entretenir la santé et la vie dont primitivement elle procède, et auxquelles elle permet de s'épanouir librement et largement au grand jour. Elle est nécessaire pour rapprocher et faire sympathiser(6) les élèves et les maîtres dont la collaboration

(1) T. B.

(2) Bien.

(3) Passage peu clair.

(4) Bien.

(5) Bien.

(6) C'est très vrai.

est d'autant plus féconde, qu'elle est plus spontanée et plus joyeuse. Elle est nécessaire pour faire aimer la classe qui devrait être, pour tous les élèves, comme une seconde maison familiale, et pour faire aimer aussi les études auxquelles on se livre.(1) Elle est nécessaire enfin pour que nos enfants, de bonne heure, prennent goût à la vie et au travail: celui qui se prépare gaiement à la lutte, et qui gaiement la soutient, ne sera jamais complètement vaincu.(2)

Quelle différence on trouve en comparant une classe où règne la bonne humeur à celle d'où cette qualité est absente.(3) Ici, tout est morne, terne et pénible, là, tout est clair, actif et vibrant. Rien n'est plus attristant qu'une réunion d'enfants ou de jeunes gens où l'on ne rit pas, où l'on ne joue pas, où l'on ne s'épanche pas. On sent qu'en eux l'énergie est comprimée, que le travail auquel ils se livrent est accepté plutôt comme une nécessité que comme un plaisir; que leur esprit est hanté par des préoccupations fâcheuses qu'ils devraient ignorer. Quel résultat attendre d'une classe où l'entrain fait défaut et où domine l'ennui, où l'on rêve plus qu'on ne travaille, attendant avec impatience l'heure de liberté.(4) De telles classes sont désastreuses pour les enfants.

C'est pourquoi il ne faut pas craindre d'affirmer que la pire des écoles est celle d'où la gaieté est bannie, et que l'un des meilleurs moyens pour juger un maître, est la bonne humeur de ses élèves,(5) car l'élève apprend doublement quand il est de bonne humeur, cela seul devient vivant que l'on étudie avec plaisir.

Comment donc entretenir dans une classe cette bonne humeur? Nous avons de nombreux moyens. Le premier de tous, puisque la gaieté est communicative et contagieuse, c'est d'être gai soi-même dans la mesure du possible, et de savoir, à l'occasion, dissimuler ses chagrins. Presque toujours on y réussit, lorsqu'on aime vraiment sa tâche, lorsqu'on s'y adonne de tout cœur, et lorsqu'on aime sincèrement ses élèves. Loin de nous des visages moroses et les fronts renfrognés. Ils ressemblent à des épouvantails que les paysans dressent dans leurs vergers, pour effrayer les oiseaux et préserver les fruits; eux aussi font fuir les oiseaux de l'école et les détournent de mordre aux fruits de la science.(6) Si, au contraire, les enfants se plaisent à l'école, ils y travaillent et le travail, c'est l'ordre assuré. Le caractère du maître fait plus pour la discipline que toutes les punitions du monde, car il les rend inutiles. De plus, la bonne humeur et la bonté engendrent elles-mêmes d'autres qualités nécessaires à l'enseignement comme à l'éducation: le calme et la patience.

(1) T. B.

(2) T. B.

(3) Lourd.

(4) L'heure de la liberté.

(5) Vous avez raison.

(6) Bien.

Ensuite, puisque l'enfant éprouve du plaisir quand son besoin d'activité se développe librement et normalement, nous devons rechercher tout ce qui peut l'intéresser et le faire agir, c'est-à-dire l'occuper. Mais toute occupation ne lui est pas également agréable; il est donc nécessaire de bien connaître ses tendances, ses aspirations, ses goûts, en un mot sa vraie nature. Le plus sûr moyen de le satisfaire, c'est de se mettre à sa portée, d'être toujours clair: "Il y a une chose dont on ne se lasse jamais, c'est de comprendre." Variions aussi notre enseignement, rendons-le intéressant, attirons, soutenons son attention; sa curiosité étant éveillée, son intelligence à son tour sera séduite et le cœur étant satisfait, la joie rayonnera en lui et lui rendra plus facile toute étude qu'il acceptera avec plaisir.(1)

Sachons vite nous entourer de tout ce qui provoque et entretient la gaieté. Sachons orner notre classe, qu'elle offre un aspect à la fois riant et confortable, afin que l'enfant y vienne de bon cœur. Puis, sachons encourager et diriger les jeux après le travail, et même organiser des fêtes et fournir aux enfants l'occasion de se montrer bons et généreux.

En agissant de la sorte, nous entretiendrons cette bonne humeur indispensable, les classes où règne la plus grande gaieté sont celles, d'ordinaire, où l'ordre et le travail sont le mieux suivis.(2)

H. PERSY,

Du Cours de Pédagogie du Syndicat des Institutrices de l'Abbaye.

11-20. Bon devoir, bien pensé, bien dit, sauf un ou deux passages.

Ludivine Lachance, sourde-muette-aveugle, est décédée le 4 avril

Nos lecteurs se rappellent ce que nous avons dit de Ludivine Lachance, sourde-muette-aveugle, dans *l'Enseignement Primaire* de février 1915. Le rôle admirable joué par les Révérendes Sœurs de la Providence auprès de cette "âme en prison", a été raconté en détail dans cette étude.

Le Devoir du 5 avril dernier publie un "communiqué" annonçant la mort de Ludivine Lachance. Nous reproduisons ce communiqué, avec empressement, sachant qu'il intéressera le lecteur au plus haut point:

La nouvelle de la mort de Ludivine Lachance surprendra et attristera tous ceux qui s'intéressent à l'éducation et à l'instruction des sourdes-muettes-aveugles. Depuis six ans les Sœurs de la Providence de l'Institution des Sourdes-Muettes s'occupaient de ce cas intéressant et pitoyable à la fois. Il n'est pas un visiteur ni un ami qui ne se soit fait un devoir de s'informer de Ludivine Lachance, de la visiter et de sympathiser avec ses professeurs dévouées et habiles.

Des articles très documentés parus dans *L'Enseignement Primaire*, soit dans le *Rapport général de la Saint-Vincent de Paul*, soit encore dans *La Revue Hebdomadaire* sous la plume d'Edouard Druot, et reproduits plus tard dans *Le Nationaliste* de Montréal, ont déjà porté à la connaissance du public les succès remportés dans l'enseignement de cette jeune fille atteinte, dès son entrée dans le monde, de cécité, de surdité et de mutité.

(1) Bien, on sent un enseignement vécu.

(2) Bien.

Le public en général ignore ce qui s'est fait pour le bien-être de cette pauvre affligée; mais ceux qui ont eu la bonne fortune de l'approcher de plus près et de voir les professeurs à l'œuvre ont gardé de leur visite un souvenir ému.

Ils sont nombreux les visiteurs, de tout rang de la société, qui se sont donné le plaisir de venir la voir et de donner à ses mattresses l'appui de leur sympathie, et à l'élève, l'encouragement de leur haute protection.

C'est à l'âge de vingt-trois ans qu'elle vient de rendre sa belle âme à Dieu, dans les sentiments de la plus vive piété, expression claire et vivante de sa foi en Lui. Aux nombreux témoins de ses derniers instants, il reste l'impression consolante d'un long et persévérant travail couronné du plus éclatant succès. La grâce de Dieu, le dévouement et la sûreté de procédés ingénieux employés dans cet enseignement spécial ont produit ce beau résultat. C'est le miracle des hommes; mais c'est surtout le miracle de Dieu.

On se préoccupait fort, et avec raison, de savoir jusqu'où pourrait aller le développement intellectuel de cette "Autre âme en prison", sœur d'infortune de Marie Heurtin, en France, de Laura Bridgman et de Helen Keller, aux États-Unis, et de plusieurs autres moins connues. La mort vient d'arrêter Ludivine Lachance dans sa course.

Nul doute que jouissant d'une meilleure santé, ayant commencé son stage d'instruction plus tôt et ayant reçu dès ses premières années une éducation familiale plus soignée, elle eût atteint le degré de développement de ses aînées. Le fait, tel qu'il est, reste tout de même extraordinaire, par rapport à sa terrible et lamentable condition initiale.

Manifester sa pensée par le mode dactylogique, demander à propos et selon les besoins du moment les articles divers mis à sa disposition, confectionner en jonc ou en raffia des objets utiles et difficiles avec habileté, traduire l'écriture "Braille" et, en lettres alphabétiques découpées, les leçons de ses professeurs sont des preuves de son intelligence. S'engager ensuite dans un domaine plus inconnu, et, à l'expression réjouie ou attristée de sa figure, fournir la preuve qu'elle comprenait ou ne comprenait pas et, dans cette dernière alternative, voir l'angoisse se peindre sur ses traits devenus inquiets, et ses yeux morts rouler dans le vague, chercher, s'arrêter, se fixer de nouveau, puis exécuter avec succès l'ordre donné, sont d'autres faits probants de la sortie de son âme du noir cachot dans lequel elle vivait depuis sa naissance.

Cette existence pénible fut ensoleillée pourtant dans ses dernières années par les joies pures, et réconfortantes des secours de la religion et par la réception assidue des sacrements. C'était le but que s'étaient proposé ses professeurs en entreprenant cette tâche difficile, et ils ont pleinement réussi. Dieu en soit béni!

Aussi les Sœurs de la Providence méritent que leur dévouement dans cette circonstance spéciale comme en bien d'autres, soit hautement publié. Que le résultat merveilleux de leur enseignement dans le cas de Ludivine Lachance soit porté au rôle d'honneur, puisque c'est le premier du genre en notre province de Québec et qu'il soit consigné dans les annales de l'Instruction publique au Canada. La modestie de la communauté en question y sera peut-être mal à l'aise, mais la vérité y sera sûrement à sa place.

Les funérailles de Ludivine Lachance auront lieu samedi matin, à huit heures, dans la chapelle de l'Institution des Sourdes-Muettes. Les restes seront ensuite transportés au cimetière de la Côte-des-Neiges, où se fera l'inhumation dans le terrain des Sourdes-Muettes.

(Communiqué.)

Avis

On peut se procurer des TABLES DE LOGARITHMES, à six décimales, avec différences et parties proportionnelles, avec, en plus, des TABLES DES SINUS ET COSINUS NATURELS, de minute en minute, en s'adressant à J. Ahern, 159 Avenue des Érables.

Le volume contient des instructions en français et en anglais sur l'usage des tables.
Prix de l'unité: 30 cts.

Une lettre d'Henri D'arles

L'auteur renommé d'*Acadie*, l'un des littérateurs les plus autorisés du Canada français, a adressé la lettre qui suit à l'auteur de *Au Service de mon Pays*:

(Cabinet d'Etude)

VILLA AUGUSTINA, Manchester (N.-H.) 8 mars 1918.

Cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir, ces jours derniers, votre bel ouvrage: *Au Service de mon Pays*, et je viens vous exprimer mon extrême gratitude de cet hommage d'auteur. Votre œuvre a un très grand et double mérite: elle est l'exact reflet de votre pensée toujours noble, et de votre activité extérieure, toute mise, depuis tant d'années, au service de l'éducation. Pour votre *Avant-Propos*, vous exprimez le regret de n'avoir pu faire des études classiques. Laissez-moi vous dire, cependant, que l'on ne s'aperçoit guère, en vous lisant, de ce que vous appelez, par une trop grande modestie, les lacunes de votre première formation. A force de travail, vous avez admirablement suppléé à ce qui a pu vous manquer, du côté des maîtres; et l'on pourrait justement vous nommer un parfait autodidacte. Combien, qui ont fait de complètes études classiques, n'ont jamais produit le quart de ce que vous avez donné vous-même! L'expérience personnelle que vous avez ainsi acquise vous rend plus chères vos idées, et vous les fait exprimer avec une conviction et un enthousiasme réels. Soyez donc félicité de cet ouvrage qui nous permet à la fois d'apprécier l'étendue de vos connaissances et le bien immense que vous avez accompli chez nous, en matière d'éducation. *Au Service de mon Pays* prolonge votre action et en multiplie les effets.

Veillez agréer, cher Monsieur, avec mon remerciement de votre gracieux envoi, l'assurance de ma sincère considération.

HENRI D'ARLES

Le progrès scolaire dans la province de Québec

Le *Standard*, de Montréal (mai 1918) a publié un article intitulé: "*Another Milestone in the Board of Education Progress in the Province of Quebec*". Cet article rend justice aux efforts considérables qui sont faits depuis une vingtaine d'années dans notre province pour améliorer les écoles primaires. Nous le reproduisons en entier à titre de document qu'il importe d'enregistrer pour les luttes futures.

Voici cet article:

"Persons interested in education in the Province of Quebec regard the opening of the new La Salle Academy at Three Rivers, this week, as another milestone in the road of progress, in public instruction in the province. This is the school which led the many delegates from the neighboring Province of Ontario during the Bonne Entente pilgrimage through Quebec, to declare that it represented the latest in education advancement in the Dominion. It is even equipped with a customs and a banking department for the purpose of making the businessman of tomorrow acquainted with the many intricacies of the custom house and of banking.

The new school gives substance to an inspiring declaration made by Hon. J.-L. Decarie, Provincial Secretary of Quebec, when in discussing education in Quebec, he declared:

"At the time when thousands of our young men are leaving this province for the other side of the Atlantic to fight the battles of democracy, let those who remain in authority at home see that the rising generation have as perfect an instruction as it is possible to give them in order that they may become robust and independent men and women who will later know how to carry out their duties, not only to the nation, but to their families and themselves."

EDUCATIONAL ADVANCEMENT

Even a cursory glance at educational advancement in the Province of Quebec proves that the spirit of progress animates the work of the Provincial Government. What a tremendous change has taken place in education in the Province of Quebec during the past 25 years! At that time Quebec was regarded by the other provinces as being backward in public instruction, so much so that there are even people today, who without knowing the progress that has been realised during the last ten years, still regard Quebec as being behind the times in education. Few can hold this view of the province, however, after seeing the pupils at work in the technical schools of Montreal, Quebec and Shawinigan, at the different commercial academies, elementary schools, primary schools dotted everywhere throughout the province. From the universities of McGill and Laval, which both receive substantial grants from the Government, right down to the primary school, there has been a progressive educational movement which has actually revolutionized education in the Province of Quebec during the last decade.

TECHNICAL SCHOOLS HAVE SPRUNG UP

In all parts of the province classical colleges, convents, agricultural colleges, technical schools, normal schools and commercial academies have sprung up. This good work has been done to such an extent that the Premier of Quebec recently fittingly described the position by stating "Our schools are becoming monuments which cost us much sacrifice, but which gives us considerable pride". During a recent discussion on this subject Sir Lomer Gouin declared: "We are proud of the progress that has been realized. All this work has cost millions to the province, but is the province more poor on account of it? Not only has the prosperity of the province enabled us to make this advancement in education, but this advancement in education has enabled the province to enjoy much of its prosperity."

RESULT OF IMPROVEMENT

The result of the improvement in the educational facilities are being shown daily. Every businessman notices a considerable improvement of the finished product of the school when the boys and girls start out to earn their own livelihood. The colleges and school of the provinces are turning out weekly the very material from which are made prelates, magistrates, advocates, notaries, eminent engineers, successful businessmen, expert agriculturalists and persons prepared for the special work which they have chosen as their means of livelihood.

Mr. C.-J. Magnan, the inspector general of schools in the province, in one of his recent reports is authority for the statement that "in 20 years the primary school has made a marvellous progress in this Province".

Along the marked improvement in school buildings, which as Sir Wilfrid Laurier once described as mere bricks and mortar unless there is a good curriculum, there has been a corresponding improvement in the programme of instruction. An example can be given of the banking system that is taught to the students at Lachine Academy, just to mention one case. The lessons in typewriting can be mentioned as another example. Children are being taught in the public schools of the province to operate touch typewriting machines. The machines are letterless on the key board.

There is every evidence that the public demand the most modern methods of instruction, and they are prepared to pay for it in order to get the advantage of an up-to-date educational system for their children.

It is not generally known that the majority of pupils attending the Council of Arts classes in Montreal are over 18 years of age. There is one pupil there who is 65 years of age. He is a carpenter, and he applies the lessons he learns at night school to his work in the workshop the following day.

The Eastern Townships, which demands a high standard of education for its children is looking forward with much expectation to the construction of a new technical school at Sherbrooke.

PROGRAM OF INSTRUCTION

The program of instruction in the Province of Quebec, comprises eight years of study. A marked improvement in the capacity of the teachers is everywhere apparent, no doubt due to the policy of the Government to increase the remuneration. The teachers in Quebec have been notoriously badly paid in the past, but when Sir Lomer Gouin became Premier he set himself to work to remove this handicap, and for more than ten years there has been a gradual increase in salaries.

A typical example of educational progress is to be found in what occurred a short time ago at St. Canute. The school commissioners there while engaging a teacher to teach a school which is exclusively French, insisted that she should be able to teach the English language as well as the French language. These examples are common today: fifty years ago they were seldom heard of."

Association des institutrices catholiques de Montréal

RÉUNION DE MAI 1918

L'Association des Institutrices catholiques a tenu sa réunion annuelle à l'Académie Marchand. La séance de l'avant-midi était présidée par Mgr Lepailleur, MM. les abbés J.-N. Dupuis, N. Dubois, chapelain, J.-E. Blanchard, p.s.s., le père Bourque, y assistaient ainsi que MM. des autorités scolaires: MM. Miller, Manning, Robitaille et quelques religieuses de la Congrégation de Notre-Dame et les institutrices des quatre commissions.

La lecture des minutes et du rapport du Cercle d'Études a été suivie d'un travail intéressant de Mlle Zappas sur "La formation du jugement à l'école primaire". L'enfant est-il capable de juger? Comment faire pour former son jugement? sont les deux questions importantes qui ont été développées. L'enfant est peu apte à juger d'abord, mais plus vieux, il subit l'influence de son milieu et il peut apprendre à raisonner selon l'éducation qu'on lui donne. En classe, le jugement peut se former par des exercices méthodiques et la maîtresse doit apprendre à l'enfant à prendre conscience de sa responsabilité et à ne dire que ce qui est conforme à la vérité.

M. l'abbé Blanchard a donné quelques conseils sur la manière de perfectionner le langage et la prononciation des enfants, en agrémentant sa conférence de quelques exemples bien appliqués à sa cause, des fautes courantes que l'on entend un peu partout sur la rue et dans les écoles. Il a surtout attiré l'attention sur les anglicismes.

M. l'abbé N. Dubois et Mgr Lepailleur ont aussi parlé émettant des projets, soulignant les points importants des différentes sociétés fondées ou à fonder.

La séance de l'après-midi a été présidée par S. G. Mgr Gauthier, accompagné de M. A. Gorgebeil et des présidents des autres districts.

M. l'abbé O. Maurice, visiteur des écoles du district ouvrit la séance. Il a produit une série de statistiques qui l'ont amené à conclure que les écoles ne donnent pas un rendement suffisant et qu'il faut en chercher la cause. M. l'abbé Maurice a critiqué quelques points de réforme concernant le programme scolaire, et une polémique très sérieuse s'est élevée entre les intéressés. M. l'abbé N. Dubois a fait quelques commentaires ainsi que M. Lamarre, et M. l'abbé Maurice a déclaré, en homme d'esprit, qu'étant en conscience appelé à critiquer ce qu'il croyait défectueux, il était prêt à accepter toute autre réforme sage et à l'imposer à l'occasion.

S. G. Mgr Gauthier a clos la séance en disant aux institutrices combien leur rôle est admirable d'abnégation, et d'oubli de soi, combien leurs responsabilités sont grandes à cause des principes qu'elles sèment et font pénétrer dans la vie et le cœur de leurs enfants et en leur souhaitant la paix du Saint-Esprit.

(Communiqué)

"L'art d'enseigner l'histoire"

M. L'ABBÉ J.-N. DUPUIS DONNE UNE INTÉRESSANTE CONFÉRENCE SUR CE
SUJET A VALLEYFIELD

Valleyfield, 17 mai—Hier soir, à l'École normale de Valleyfield, avait lieu le Conventum des anciennes élèves de l'institution.

A cette occasion, une très intéressante soirée littéraire et musicale avait été organisée. L'on a surtout goûté une étude bien fouillée sur madame Campon. Sa Grandeur Monseigneur Emard présidait.

Le programme comportait une conférence pédagogique. M. l'abbé Dupuis, visiteur des écoles de Montréal, a été l'orateur de la circonstance. En termes délicats, il a rendu hommage au vénéré prélat qui occupait le fauteuil présidentiel, ancien professeur d'histoire de l'église à l'Université Laval, et monographe averti qui a écrit des pages qui vivront. Honneur aux travailleurs de la première heure! Honneur et reconnaissance au vétéran de l'épiscopat qui, en dépit de sa lourde charge pastorale, trouve encore le temps et l'énergie de se livrer aux travaux intellectuels et d'en faire bénéficier le pays tout entier.

M. l'abbé Dupuis a démontré l'importance de l'histoire en général, et la nécessité de connaître l'histoire de sa religion, l'histoire sainte—et en même temps, l'histoire de son pays, l'histoire du Canada. En ce temps de réformes plus ou moins motivées, que d'aucuns voudraient radicales, il faut revendiquer les droits sacrés de nos chers enfants à la connaissance intelligente et aimante de l'église et de la patrie. C'est le rôle du professeur digne de ce nom, qui veut être vraiment éducateur.

Dans notre programme d'instruction publique, si sagement élaboré, il y a place pour tout. C'est justice et c'est sagesse. Ils seraient bien criminels ceux qui de bonne foi par trop naïve, par courtisanerie, par faiblesse ou par vil intérêt feraient le jeu des pires ennemis de notre race et de notre religion.

Le conférencier a expliqué, en un style clair et vivant les principales qualités d'une bonne leçon d'histoire, et les nombreux avantages qui en résultaient pour les élèves, au triple point de vue intellectuel, moral et social.

Outre Monseigneur de Valleyfield, un grand nombre d'invités ont assisté à cette soirée; Monseigneur Dorais, vicaire général, M. l'abbé L.-U. Mousseau, principal de l'École normale, M. l'abbé Aubin, directeur du collège, l'abbé Simon, curé de la Cathédrale, M. l'avocat Laurendeau, le Dr Gauthier, S.-A. Brodeur, A. Besner, etc., etc.

Le Canada, 18 mai, 1918.)

But des jardins scolaires

En cultivant son coin de terre, l'élève apprend déjà à connaître et à observer la grande loi du travail; penché sur le sol qu'il cultive, il prend contact avec les réalités de la vie et apprend à respecter le travail manuel raisonné; responsable d'un lopin de terre, l'enfant se sent quelqu'un et il acquiert, petit à petit, l'esprit de responsabilité que tout citoyen devrait avoir.

Obligé d'entretenir convenablement son jardinet, l'homme de demain s'habitue à cette qualité, si nécessaire à celui qui désire réussir dans la vie, je veux dire l'esprit d'ordre. C'est encore au jardin que l'on dit aux enfants l'importance de "bien faire les petites choses" afin, plus tard, d'être préparés à bien accomplir les grandes.

L'esprit d'observation se développe considérablement chez les petits élèves-jardiniers ainsi que l'esprit d'initiative et de persévérance. Et que dire du respect de la propriété inculqué aux enfants qui travaillent au jardin scolaire, de l'émulation et de l'intérêt créés chez tout ce petit monde que nous voudrions voir grandir avec toutes ces qualités qui font les vrais citoyens utiles à un pays.

JEANH-CARLES MAGNAN.

"Au Service de mon Pays"

Joli volume de 535 pages, illustré, comprenant les Conférences et Discours, de M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques. En vente à Québec, chez J.-P. Garneau, et à Montréal, à la librairie Beauchemin, (*limité*). Prix \$2.00.

Commandeur de l'Ordre de saint Grégoire le Grand

Une dépêche de Rome, en date du 15 de mai, annonce que M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des Écoles catholiques et Président général de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada, a été créé Commandeur de l'Ordre de saint Grégoire le Grand, par Sa Sainteté Benoît XV.

Le patriotisme à l'école

MISE AU POINT

Dans la livraison de mai, nous avons publié une conférence sur le Patriotisme dont certains passages ont échappé à notre attention, particulièrement ceux qui ont trait 1° au rôle que l'auteur prête à nos frères séparés en venant naguère en Amérique, 2° à l'énumération de *nos chefs d'aujourd'hui*. Dans ce dernier paragraphe, il y aurait des noms à retrancher et d'autres à ajouter.

Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ses opinions personnelles.

"La Confédération Canadienne"

"SES ORIGINES"

M. L'abbé Lionel Groulx vient de publier un joli volume de 264 page les conférences documentées qu'il a donné en 1917-18 sur La Confédération Canadienne: ses origines. C'est un travail sérieux, très bien écrit et qui élève du coup son auteur au rang de nos meilleurs historiens. L'ouvrage est en vente chez les libraires de Québec et de Montréal.

L'instruction publique aux Trois-Rivières

L'honorable M. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, et M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, ont visité les écoles de la cité des Trois-Rivières le 13 du mois dernier. La veille ils avaient assisté à la bénédiction solennelle de l'Académie du Mont la Salle, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes. Durant leur séjour aux Trois-Rivières, M.M. Delâge et Magnan ont aussi visité l'École normale des Ursulines, dirigée par M. l'abbé A. Lelaidier, Principal. L'honorable M. Tessier, ministre de la Voirie, qui est aussi président de la Commission scolaire des Trois-Rivières, accompagnaient le Surintendant de l'Instruction publique et l'Inspecteur général. Ces deux derniers ont hautement loué les commissaires d'écoles des Trois-Rivières pour le zèle intelligent qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leurs devoirs. La ville des Trois-Rivières est dotée d'un ensemble d'institutions scolaires de premier ordre.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1917-18

PAGES	PAGES
PÉDAGOGIE:—Des punitions corporelles, <i>C.-J. Magnan</i> 1	"Au service de mon pays"..... 257
Direction du dessin, <i>C.-A. Lefèvre</i> 2	Hygiène: inspection médicale, <i>Dr J.-G. Paradis</i> 19, 70, 260
Propos de pédagogie, <i>abbé Emile Chartier</i> 2	Pédagogie pratique: les leçons de choses, les notions de sciences et l'économie domestique, <i>B.-L.</i> 261
Le cinquantenaire de la Confédération canadienne, <i>C.-J. Magnan</i> 5	Conseils pratiques à un jeune écolier, <i>E. L'italien</i> 265
Dominion Educational Association, <i>J.-C. Sutherland</i> 6	Les écoles techniques, <i>C.-J. Magnan</i> 321
Pédagogie pratique: l'enfant triste..... 9	Les aptitudes professionnelles à l'école primaire, <i>A. Vagner</i> 322
L'agriculture à la petite école, <i>Florestine Carignan</i> 10	Hygiène: L'alimentation rationnelle, <i>Dr J.-G. Paradis</i> 324, 378, 434
Cours de vacances à l'Université Laval de Montréal..... 12	Bouches molles, <i>Louis Lalande, S.J.</i> ... 325
Le mauvais cinéma..... 14	Inspection médicale des écoles, <i>Dr Ths Savary</i> 329
Aux instituteurs et aux institutrices, <i>G.-E. Marquis</i> 14	Engagement des instituteurs et des insti- tutrices, traitements, <i>C.-J. Magnan</i> 369
L'Instruction publique en France avant la Révolution, sous le Premier Empire et sous la Restauration, <i>Pierre de la Gorce</i> 15	Les mauvaises conversations..... 370
Le pin du couvent, <i>G.-E. Marquis</i> 17	Conférence de M. l'abbé Dupuis..... 371
L'examen médical à l'école rurale, <i>Dr J.-G. Paradis</i> 19	La correction du langage et la jeunesse, <i>Etienne Blanchard, P.S.S.</i> 372
Un nouveau collaborateur, <i>M. N. Tremblay</i> 27	Le status scolaire de la minorité protes- tante dans la province de Québec, <i>C.-J. Magnan</i> 417
Pour les enfants belges, <i>C.-J. Magnan</i> 65	A propos de l'incident Nicholson: Lettre de <i>M. G.-W. Parmelee</i> 432
Œuvre de secours pour les victimes de la guerre en Belgique, <i>A. de Jardin</i> 66	La terre qui s'éveille, <i>G.-E. Marquis</i> 435
La composition française à l'école primaire 67	Restons chez nous..... 436
L'inspection médicale des écoles, <i>Dr J.-G. Paradis</i> 70	Jardins scolaires, <i>C.-J. Magnan</i> 436
Le congrès des inspecteurs d'écoles..... 71	Un bureau fédéral, <i>C.-J. Magnan</i> 465
Les expositions scolaires agricoles..... 71	Un bureau fédéral: Correspondance entre le Surintendant de Calgary et le Surin- tendant de Québec..... 466
Écoles techniques: Questions posées à l'examen d'entrée..... 72	Documents pour l'histoire (incident Ni- cholson)..... 468
Probité professionnelle, <i>C.-J. Magnan</i> ... 129	Les statistiques du Département de l'Instruction publique..... 470
Les inclinations en éducation, <i>Mgr F.-X. Ross</i> 131	"Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique" <i>Thomas Chapais</i> .. 470
La classe des petits: Écriture, <i>E. Julien</i> .. 139	L'arithmétique vivante, <i>Omer Héroux</i> 473
Le champ des morts, <i>Eugène Griselle</i> 141	Éducation religieuse..... 474
L'enseignement agricole à l'école primaire, <i>Jean-Charles Magnan</i> 142	Notre part, <i>G.-E. Marquis</i> 475
Congrégation N.-D.: cours de pédagogie. 143	Hygiène: la propreté dans et autour de l'école, <i>Dr J.-G. Paradis</i> 476
Une visite à l'École normale de Brooklyn, <i>H. Goy</i> 143	Le patriotisme à l'école, <i>abbé J.-G. Fleury</i> 477
Savoir tenir l'esprit des enfants en éveil.. 144	Donnons l'exemple du courage, <i>C.-J. Ma- gnan</i> 513
Historique des Petites Sœurs Franciscai- nes de Marie..... 146	
Le culte du passé, <i>Mgr L.-A. Paquet</i> 151	

PAGES	PAGES
La psychologie pédagogique, <i>abbé J.-N. Dupuis</i> 514	Leçon de choses: la digestion..... 35
Dernier appel à propos du recensement	Un document historique de haute-valeur:
<i>Agricole G.-E. Marquis</i> 516	les martyrs canadiens..... 35
Une lettre du Surintendant de l'Instruc-	Histoire du Canada: mission de la Nou-
tion Publique <i>C.-F. Delâge</i> 517	velle-France, <i>Châteaubriand</i> 40
Fréquentation scolaire, <i>C.-J. Magnan</i> ... 518	La rédaction à la petite école, <i>E. L'italien</i> . 102
Procédure à suivre pour négocier un em-	Le dessin: questions posées devant le
prunt scolaire <i>C.-F. Delâge</i> 521	Bureau Central, <i>C.-A. Lefèvre</i> 110
Le Surintendant de l'Instruction publi-	Histoire du Canada: Au berceau de Ville-
que visite les écoles de Montréal.... 526	Marie, <i>Fadette</i> 277
Œuvres pastorales de <i>S. G. Mgr Emard</i> 527	Anglicismes..... 278
CHRONIQUE JUDICIAIRE, <i>Eugène L'Heu-</i>	Histoire du Canada: Le dévouement de
<i>reux, avocat</i> 109,170,279,331,388,436,482,533	Dollard..... 344
DOCUMENTS OFFICIELS:—Écoles nor-	Un héros canadien..... 398
males: liste des diplômes... 24,92,153,217	Analyse..... 399
Congrès scolaires: Congrès des Principaux	Jeanne Mance..... 440
des écoles normales..... 25	Marguerite Bourgeoys, <i>J.-G. Gélinas</i> 490
Congrès des inspecteurs d'écoles..... 25,193	Une leçon de patriotisme..... 528
Bureau central..... 25,94,154,332	ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruc-
Comité catholique du Conseil de l'Instruc-	tion religieuse.....
tion publique..... 79,378,540	41,114,171,296,346,400,445,493, 534, 535
Loi de l'Instruction publique qui a rap-	<i>Langue française</i> :—Cours élémentaire.....
port aux emprunts scolaires..... 294	 45,114,173,297,348,402,494
Circulaires du Surintendant de l'Instruc-	Cours moyen..... 46,115,174,298,349,403
tion publique: Aux commissaires d'é-	Cours supérieur.... 47,117,175,299,350,405
coles..... 251,483	<i>Enseignement spécial</i> :—Agriculture... 49,119,177
Commission administrative du Fonds de	Antialcoolisme..... 49,120,177
pension..... 252	Enseignement ménager..... 50,119,178
DOCUMENTS SCOLAIRES:—Associa-	<i>Mathématiques</i> :—Arithmétique.....
tions des instituteurs catholiques:	 50,120,178,301,352,406,446,498, 535
<i>Québec</i> 20,375	Algèbre... 53,123,181,355,409,450,503,538
<i>Montréal</i> 22,374	Géométrie 55,125,182,309,357,410,453,506,539
Association des institutrices catholiques:	LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—
<i>Québec</i> 454	Le deuxième centenaire de la Nouvelle-
<i>Montréal</i> 554	Orléans..... 55
Cercles pédagogiques:	Feu le Dr Salluste Duval..... 56
<i>Québec</i> ,..... 486,507	Le Couvent de Verchères..... 56
<i>Montréal</i> ,..... 75,77,486,496,507	L'École normale de Nicolet..... 56
Congrès de commissaires d'écoles... 190,286	Une nouvelle œuvre poétique de M. Adol-
Le Surintendant à l'École normale de	phe Poisson..... 56
Joliette..... 61	Le Pape et la paix..... 57
Le Surintendant à l'École normale de	Une mise au point..... 57
Chicoutimi..... 185	Singulière attitude..... 58
Le Surintendant à l'École normale de Ri-	École Marguerite Lemoyne..... 58
mouski..... 280	De Québec à Valparaiso..... 59
MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à l'É-	Nouvelle méthode de dactylographie.... 59
cole primaire, <i>Nérée Tremblay</i>	Bibliographie..... 59,189,311,361,460,510
..... 27,163,266,366,389,437,487	Enseignement de la langue française: ou-
Leçons d'Anglais d'après la méthode	vrages spéciaux..... 60
naturelle, <i>J. Ahern</i>	Noces d'argent de NN. SS. les Évêques de
.... 30,104,166,271,340,394,441,491,530	Chicoutimi et de Valleyfield..... 61
	Le Surintendant de l'Instruction publique

	PAGES		PAGES
à l'École normale de Joliette.....	61	La vie simple (René Bazin).....	318
Le bon langage (jeu de cartes).....	61	Les récoltes.....	319
Comment s'entendent les catholiques de langue française et les catholiques de langue anglaise dans la province de Québec.....	61	Récitations enfantines.....	319
La représentation populaire dans le pro- chain parlement de la Chambre des Com- munes à Ottawa.....	62	Livres canadiens.....	320, 368, 458
La statistique criminelle.....	63, 362	Bonne et heureuse année.....	320
Credo in unum Deum, <i>Mgr Baurard</i>	64	Avis.....	320
Nouveaux inspecteurs d'écoles.....	64	Analyse.....	320
Paraîtra prochainement: "Au service de mon pays".....	64	S. G. Mgr Chiasson.....	320
Politesse.....	183	Statistiques de l'enseignement.....	359
Enseignement ménager.....	184	Un livre à lire et à faire lire, <i>l'abbé J.-N. Dupuis</i>	360
Visites officielles du Surintendant de l'Ins- truction publique.....	184	La cordialité, <i>saint Vincent de Paul</i>	362
L'honorable M. Delâge à l'École normale de Chicoutimi.....	185	L'Académie St-Viateur.....	362
L'hygiène de l'école, <i>Dr J.-G. Paradis</i>	188	Pensées pédagogiques.....	363, 463
Où faire relier L'Enseignement Primaire ?	188, 319, 368, 508	Questions scolaires.....	363
Bureau Central, <i>J.-N. Miller</i>	189	Jardins scolaires et rotations scolaires, par <i>G.-E. Marquis</i>	363
Comment s'instruire (ouvrages spéciaux)	190, 313	Fête scolaire.....	364
Congrès des Commissaires d'écoles.....	190	Recensement agricole.....	364
Le temps perdu.....	191	Les récoltes dans Québec.....	365
Oft in the stilly night, <i>T. Moore</i>	191	Les églises de France et de Belgique pen- dant la guerre. <i>Eugène Griselle</i>	365
Avis aux instituteurs et aux institutrices..	192	Le carnet du chercheur: "Aller à Canossa" ..	367
Un heureux centenaire.....	192	Le bon langage.....	367
L'enseignement du français dans les écoles anglaises de la province de Québec....	192	Livres canadiens.....	368
Nomination: École normale de Joliette..	126	Une leçon d'humilité.....	412
École normale Jacques-Cartier.....	126	"Au service de mon pays": appréciations	413, 456, 508
Le pont de Québec.....	126	La révérende Mère Marie-Laurent.....	414
Enseignement de la langue française (ou- vrages spéciaux).....	127	La guerre aux écoles cath. et françaises..	414
Inventaire agricole.....	127	Les instituteurs et la loi militaire.....	416
Le traitement des instituteurs.....	311	"Études et appréciations" Mélanges cana- diens par Mgr L.-A. Paquet, <i>C.-J. Ma- gnan</i>	416
Annuaire de l'École normale de Rimouski	311	"Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada".....	455
Pour les petits Belges.....	312	"L'histoire sainte enseignée".....	455
Le père Jérôme.....	312	"Chez nos gens".....	456
Feu M. J.-H. Bergeron.....	312	Cercle pédagogique Roy.....	457
L'Almanach de L'Action Sociale Catholi- que.....	312	Jardins scolaires.....	450
Statistiques agricoles dans Québec....	312, 412	Archives de la province de Québec.....	458
Nouvelle série de tableaux de lecture....	314	Les Institutrices de Québec se consacrent au Sacré-Cœur.....	458
Principaux événements.....	314	Visite du Surintendant de l'Instruction publique à l'Institution des Sourdes- Muettes.....	458
Ma classe (poésie).....	315	"Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique".....	559
Littérature canadienne: La journée de l'enfant (poésie) <i>J.-A. Poisson</i>	317	Congrès de commissaires d'écoles.....	459
		Association des Institutrices catholiques de Québec.....	459

	PAGES		PAGES
Avis aux institutrices (Cours normal d'enseignement ménager) <i>Jeanne Anctil</i> ...	460	L'art d'enseigner l'histoire, <i>abbé J.-N. Dupuis</i>	555
Bureau Central.....	460	But des jardins scolaires, <i>Jean-Charles Magnan</i>	555
Pensée.....	460	"Au Service de mon Pays".....	556
Chant de l'éducatrice (poésie).....	461	Commandeur de l'Ordre de saint Grégoire le Grand.....	556
The builders (poésie) <i>H.-W. Longfellow</i> ..	462	Le patriotisme à l'école.....	556
Michel Bibaud.....	463	"La Confédération Canadienne".....	556
La Russie se soumet aux Allemands....	463	L'instruction publique aux Trois-Rivières..	556
L'irrésolution, <i>Legouvé</i>	464	Le progrès scolaire dans la province de Québec, <i>The Standard</i>	552
Le dessin aux examens de juin 1918, par <i>Chs-A. Lefèvre</i>	464	Une lettre d'Henri d'Arles.....	552
Dans les cercles pédagogiques.....	486	ILLUSTRATIONS:—Le P. Jogues, S.J.	1
L'émancipation de la jeune fille est un rêve, <i>abbé J.-N. Dupuis</i>	496	L'ancienne diligence canadienne.....	17
M. Veillot et le Cercle pédagogique Roy..	507	Un riant tableau champêtre.....	33
Cercle pédagogique Morissette, <i>P.-P. Magnan</i>	507	En flagrant délit.....	48
Retraites fermées pour jeunes filles ..	509, 511	Le pont de Québec.....	65
Le secret du succès, <i>Alp. Gagnon</i>	509	Diplôme accordé aux élèves jardiniers... ..	81
Tableaux d'enseignement antialcoolique..	511	Deux à la roue.....	97
Département de l'Instruction publique: direction du dessin, <i>Chs-A. Lefèvre</i>	512	Le vieux pêcheur à la ligne et son petit-fils.....	113
Visite de la maison où est né Louis Fréchette, <i>Lucien Serre</i>	543	Le labour d'automne.....	145
L'enseignement primaire et l'éducation sociale <i>H. Lessard</i>	545	Défense de se baigner ici.....	160
Pédagogie pratique: la bonne humeur... ..	548	Congrès des inspecteurs, 1917.....	193
Ludvine Lachance.....	550	Congrès des inspecteurs, 1890.....	224
Avis.....	551	Congrès des inspecteurs, 1895.....	256
		Leçon d'anglais.....	272
		La leçon du cordonnier.....	312
		Le jeune naturaliste.....	369

